



RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

2025

Commune d'ORVILLIERS

Service public de l'Assainissement



SOMMAIRE

1.	ESSENTIEL DE L'ANNEE.....	1
1.1	SYNTHESE DE L'ANNEE.....	2
1.2	POINTS MARQUANTS.....	3
1.3	TRAVAUX REALISES.....	3
1.4	PERSPECTIVES	3
2.	PRESENTATION DU SERVICE	4
2.1	CONTRAT	5
2.2	EQUIPE EN CHARGE DU CONTRAT	6
2.3	GESTION DU SERVICE	7
3.	DONNEES RELATIVES A LA GESTION DES ABONNES	8
3.1	QUALITE DU SERVICE.....	9
3.2	CHIFFRES DE LA GESTION CLIENTELE.....	10
4.	DONNEES TECHNIQUES	11
4.1	DESCRIPTION DU PATRIMOINE	12
4.2	MAINTENANCE DES INFRASTRUCTURES ET DU MATERIEL	16
4.3	BILANS ANNUELS	19
4.4	VOLUMES DE L'ANNEE	20
4.5	QUANTITES ENERGIES CONSOMMEES	25
4.6	EVOLUTIONS.....	26
5.	DONNEES FINANCIERES.....	27
5.1	COMPTE ANNUEL DE RESULTAT	28
5.2	RENOUVELLEMENTS ET INVESTISSEMENTS.....	29
5.3	ACTUALISATION DES DIFFERENTS COEFFICIENTS DE REVISION DE PRIX	30
5.4	FACTURE 120M3	31
5.4	INFORMATION REFORME REDEVANCE AGENCE DE L'EAU.....	34
6.	INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	35
7.	ANNEXES.....	44

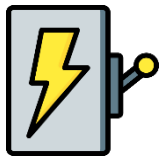
7.1	DETAILS RESEAU	45
7.2	DETAILS DES CONTROLES DE CONFORMITE	46
7.3	DETAILS DES ITV	47
7.4	DETAILS DES CURAGES DES CANALISATIONS.....	48
7.5	DETAILS DES INTERVENTIONS DE CURAGES DES PR.....	49
7.6	DETAILS DES DESOBSTRUCTIONS	50

1. ESSENTIEL DE L'ANNEE

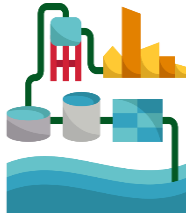


1.1 SYNTHÈSE DE L'ANNEE

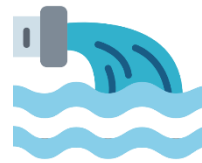
32 459 kWh de
consommation électrique des
ouvrages



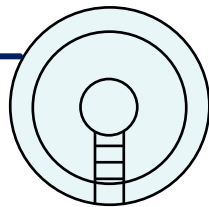
9 957 ml de réseau de collecte
pour le territoire



0 nombres
d'autorisations de
déversement
d'effluents
d'établissements
industriels



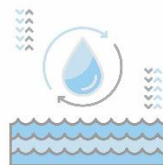
1 station d'épuration d'une
capacité de traitement de
1 000 eh



3 postes de
relèvement des eaux



100 % des analyses
bactériologiques conformes
100 % analyses physico-
chimiques conformes



37 982 m³ de
volume des effluents
traités usés



6,48 tonnes de matières sèches
de boues produites dont **2,18**
tonnes de matières sèches
évacuées pour épandage agricole



290 nombres d'abonnés assainissement



2,87€ ttc / m³

Prix moyen du service au 1^{er} janvier
pour facture de 120m³

1.2 POINTS MARQUANTS

Sans objet pour 2025

1.3 TRAVAUX REALISES

Sans objet pour 2025

1.4 PERSPECTIVES

- . Poursuivre la mise en sécurité de la STEU,
- . Poursuivre le nettoyage des ouvrages,
- . Traiter, si possible, les fissures présentes sur certains ouvrages.

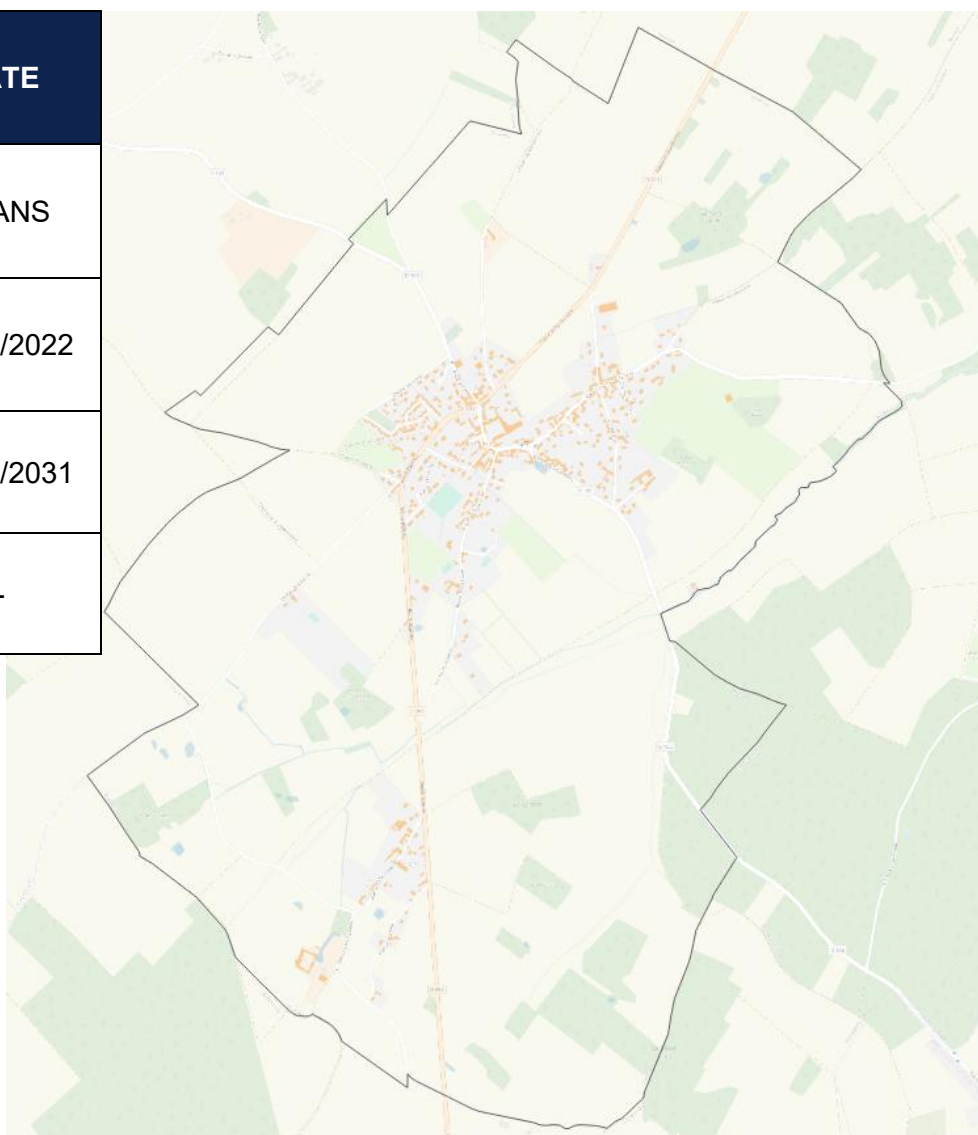
Une campagne de contrôle de conformité sera faite au 4^{ème} trimestre 2026 pour solder le reliquat depuis le début du contrat.

2. PRESENTATION DU SERVICE



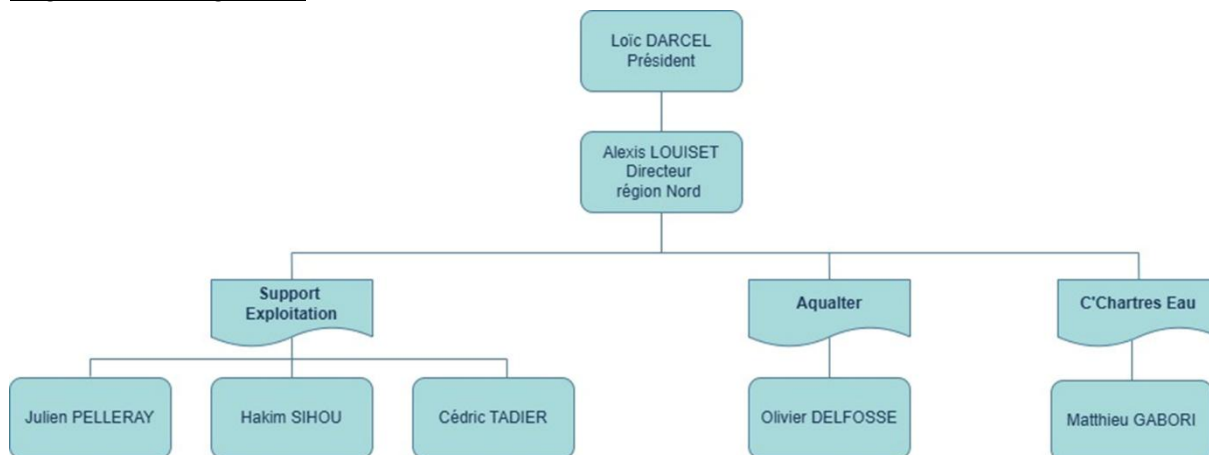
2.1 CONTRAT

INTITULE	DATE
DUREE	10 ANS
DEBUT	01/01/2022
FIN	31/12/2031
AVENANT	-

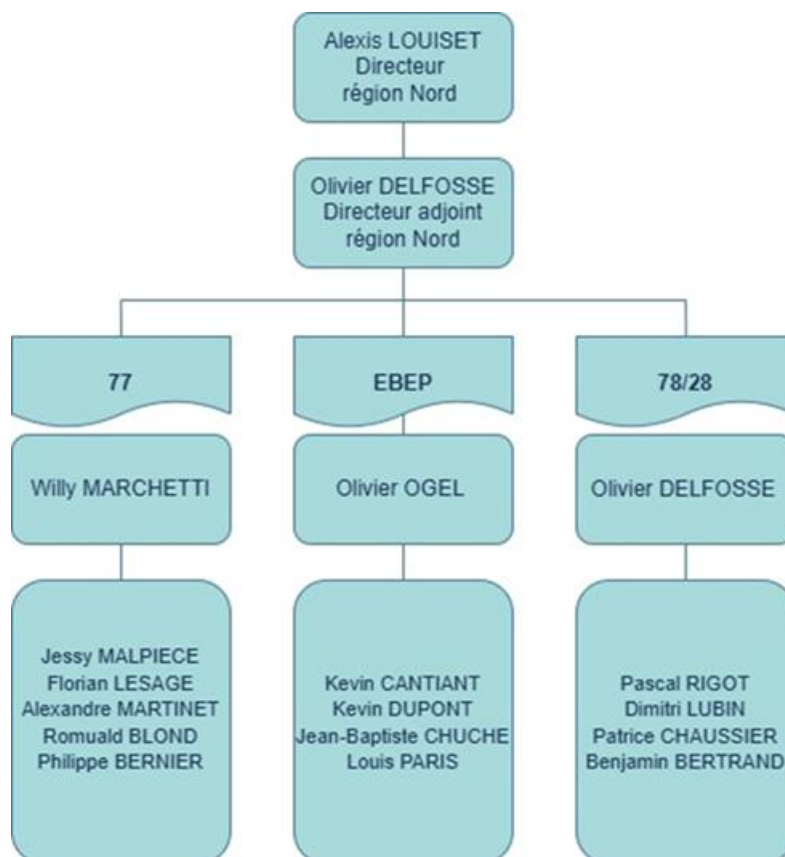


2.2 EQUIPE EN CHARGE DU CONTRAT

Organisation régionale :



Organisation locale :



2.3 GESTION DU SERVICE

Une astreinte est organisée au sein de l'Agence Nord pour garantir une réponse à toute situation d'urgence et assurer la continuité du service.

Cette astreinte est structurée autour de 3 niveaux opérationnels 24h/24h 365 jours/an :

- ✓ **Une « permanence téléphonique » permet de recueillir les appels d'urgence des représentants de la collectivité, des abonnés.**

Cette permanence est assurée à l'échelle de la Direction Régionale Nord, par des agents habitués à la gestion de la relation clients.

Ce service sert d'interface entre le client et nos services d'astreintes techniques afin de sécuriser et d'optimiser nos interventions : tout usager est assuré de joindre un agent d'AQUALTER même si nos équipes sont déjà en intervention. ;

- ✓ **« L'astreinte technique » proprement dite est assurée par un des agents de l'Agence Nord.**

L'astreinte technique permet de garantir la continuité et la qualité du service, en assurant les interventions nécessaires sur le terrain : mobilisation de nos partenaires, consultation des télétransmissions, dépannage des stations d'épuration et postes de relevage.

Si l'agent qui intervient n'a pas la compétence « électromécanique » et les habilitations électriques ad hoc, il peut compter sur l'intervention de l'un de ses collègues d'astreinte sur la Direction Régionale. Idem en matière de permis ou CACES pour l'utilisation d'engins de transport et/ou de terrassement pour toute intervention réseau qui ne pourrait être assurée par notre partenaire local.

- ✓ **Enfin, un « niveau d'astreinte Encadrement » est assuré par les cadres de la société, à l'échelle de la Direction Régionale Nord.**

La mission de ce dernier niveau est de mobiliser des moyens humains et matériels supplémentaires en situation de crise, et d'être l'interlocuteur des services de secours (SDISS, Police de l'Eau ou ARS, laboratoires d'analyse, collectivité, ...).

3. DONNEES RELATIVES A LA GESTION DES ABONNES



3.1 QUALITE DU SERVICE

Les réclamations écrites (courriers en recommandé ou non, mails, télécopies) sont synthétisées suivants la classification suivante :

- ✖ Réclamations écrites sur le service de l'assainissement : problème d'odeurs, refoulement en domaine privé, obstruction du branchement ou des canalisations, depuis le domaine public, débordement sur chaussée, etc...
- ✖ Réclamations écrites sur les travaux : problème à la suite de travaux sur le réseau, problème de respect de délai d'exécution de travaux, problème de qualité de réalisation des travaux
- ✖ Réclamations écrites sur les relations commerciales : problème lié à la qualité de l'accueil physique ou téléphonique, contestation ou erreur d'assujettissement,

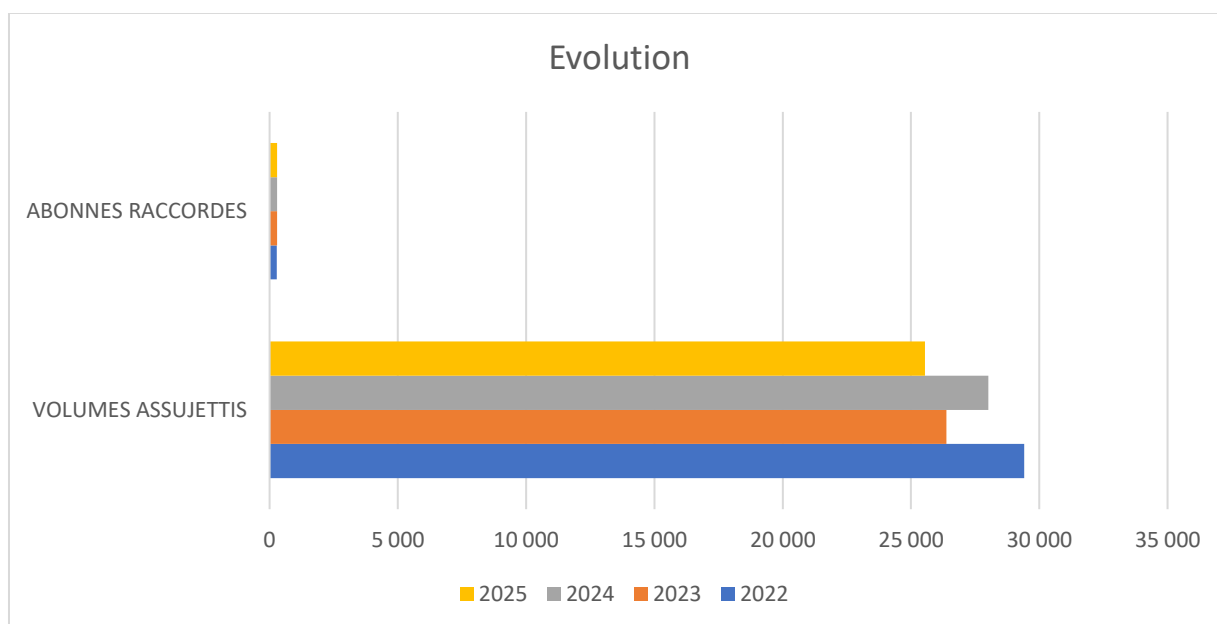
Conformément à l'arrêté du 02/05/2007, ne sont pas considérés comme réclamations les points suivants : les échanges relatifs aux paiements des factures, hors contestation, les échanges relatifs aux demandes de dégrèvements pour fuites après compteurs ; les échanges relatifs à des demandes d'explication sur le prix du Service, les échanges relatifs au service de l'eau potable.

Pour l'année 2024, 0 réclamation écrites reçue pour le service assainissement.

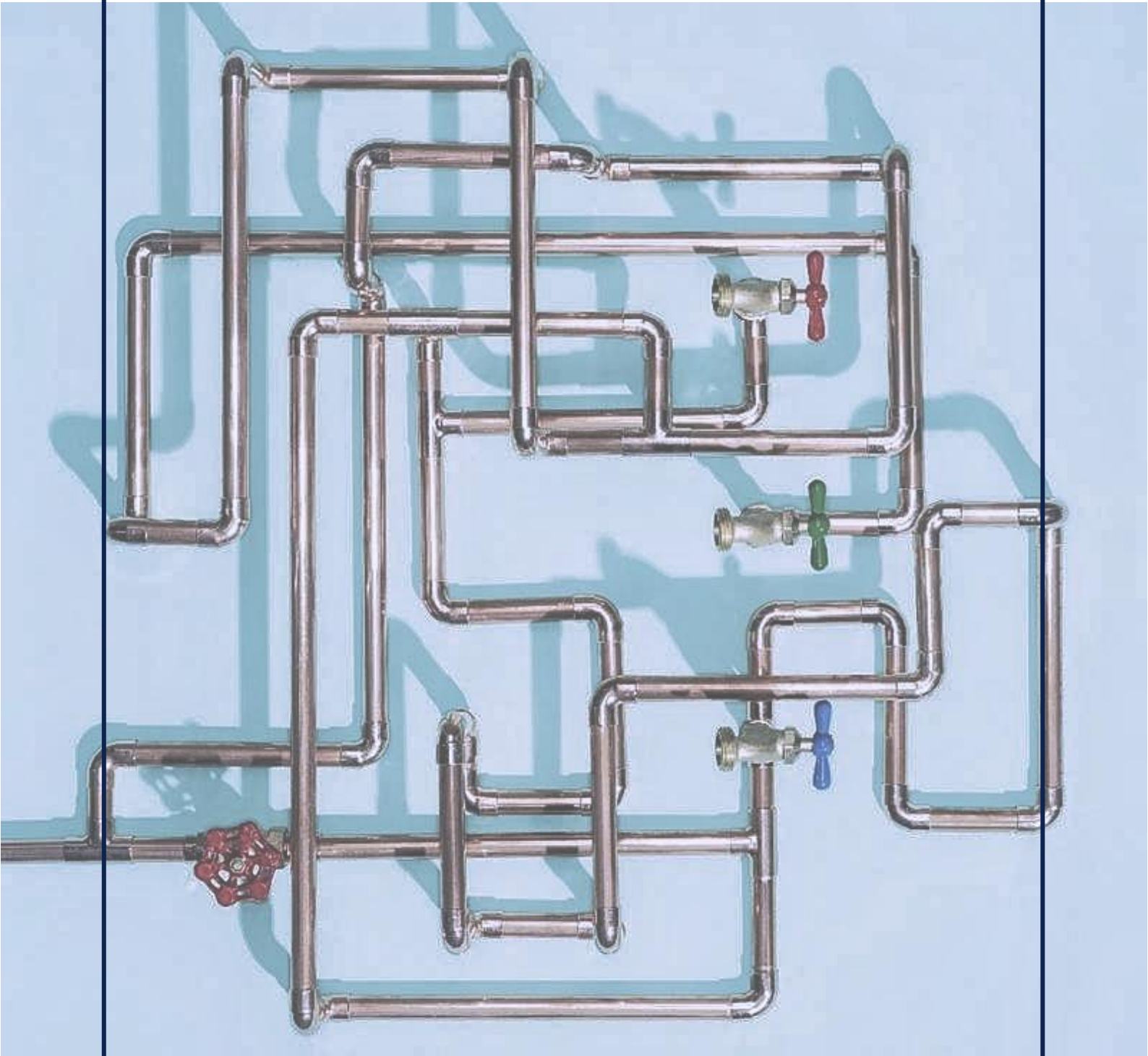
DESIGNATION DES RECLAMATIONS ECRITES	2024	2025
Sur le service des eaux	0	0
Sur les travaux	0	0
Sur les relations commerciales	0	0
TOTAL	0	0
TAUX DE RECLAMATION	0.00 u / 1 000 ab	0.00 u / 1 000 ab

3.2 CHIFFRES DE LA GESTION CLIENTELE

	2022	2023	2024	2025
VOLUMES ASSUJETTIS	29 417	26 376	28 021	25 550
ABONNES RACCORDES	284	286	286	286
TAUX DE DESSERTE	61,11 %	81%	81%	81%



4. DONNEES TECHNIQUES



4.1 DESCRIPTION DU PATRIMOINE

✓ SYSTEME DE COLLECTE

⇒ Réseau

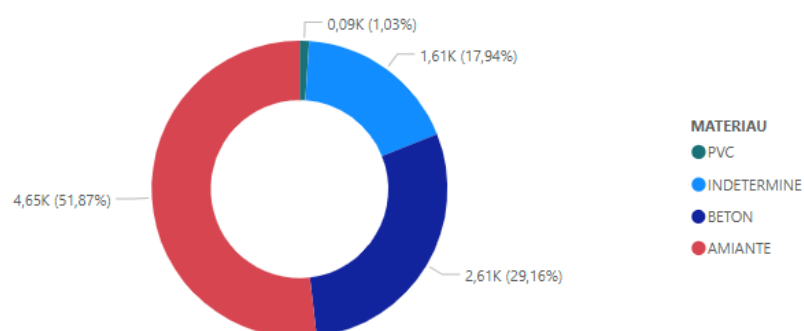
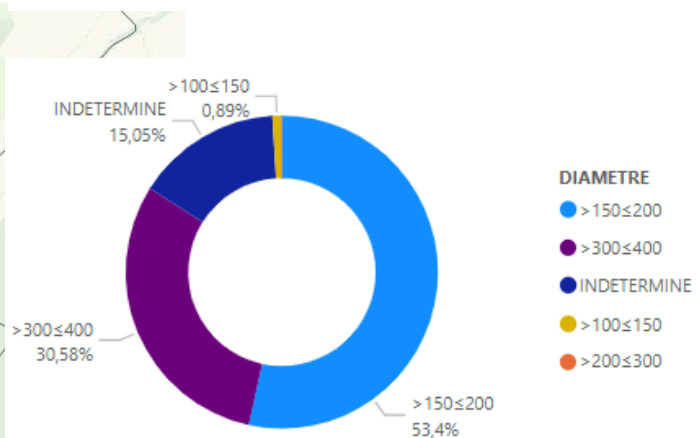
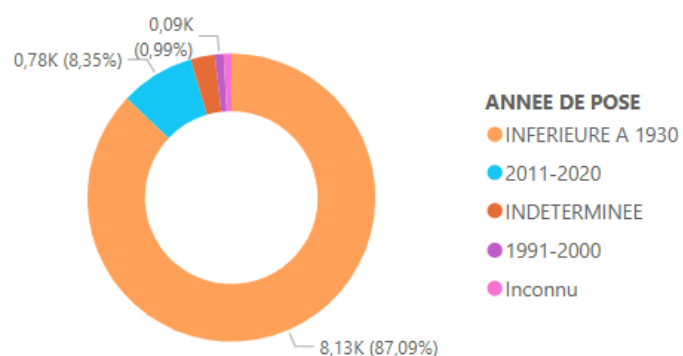
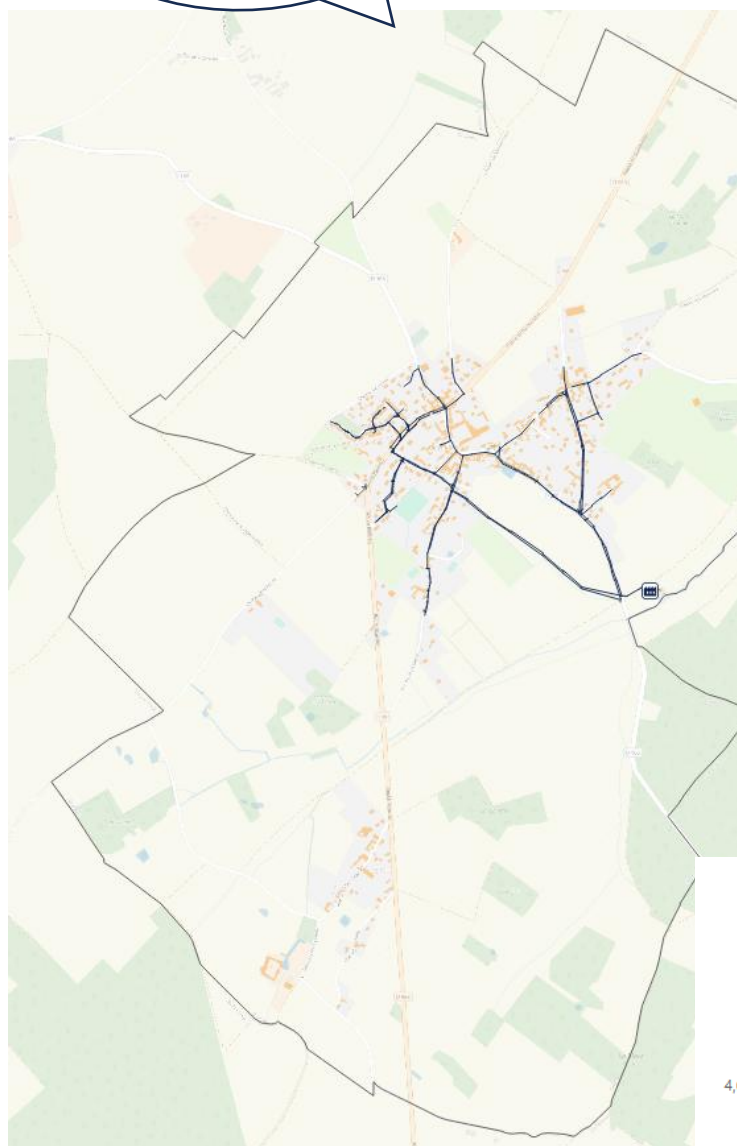
	2025
LINEAIRE HORS BRANCHEMENT	8 957, 56
LINEAIRE BRANCHEMENT	376,85
TOTAL	9 334,42

AQ_COMMUNE	EAUX PLUVIALES	EAUX USEES	Total
ORVILLIERS	3 102,56	5 855,00	8 957,56
Total	3 102,56	5 855,00	8 957,56

Détail réseau en annexe [7.1](#)

8,9 km

Longueur totale
des canalisations



⇒ Postes de relèvements

NOM D'USAGE DU SITE	COMMUNE	BIEN RETOUR/REPRISE
PR CHEMIN DE LA CURE	ORVILLIERS	BIEN RETOUR
PR CLOS DES ECURIES	ORVILLIERS	BIEN RETOUR
PR RUE POIRIER CLOCHET	ORVILLIERS	BIEN RETOUR



✓ **SYSTEME DE TRAITEMENT**

STATION D'EPURATION					
Nom d'usage du site	Commune	Année de mise en service	Bien retour/reprise	Capacité nominale (EH)	Débit de référence (m3/j)
STEU	ORVILLIERS	2007	BIEN RETOUR	1 000	150

4.2 MAINTENANCE DES INFRASTRUCTURES ET DU MATERIEL

✓ SYSTEME DE COLLECTE



Le système de collecte est sensible aux ECPP et aux ECPM.

Les entrées de nappes sont les principales sources d'eaux.

L'année ayant eu une faible pluviométrie et surtout des niveaux de nappe globalement plus bas que les années précédentes, les volumes entrants sont en baisse.

⇒ Enquête de conformité de branchements

COMMUNE	CONTROLE REALISE	NB DE CONFORME	NB DE NON CONFORME
ORVILLIERS	10	10	0
TAUX MOYEN DE CONFORMITE	100%		

Le détail se trouve en annexe [7.2](#)

⇒ **Curages de PR**

	janv.	fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	juil.	Août	sept.	oct.	nov.	déc.
PR Chemin de la Cure				×								×
PR Clos des Ecuries				×								×
PR rue Poirier Clochet				×								×

Le détail se trouve en annexe [7.5](#)

⇒ **Inspections télévisuelles (ITV)**

ml	OBJECTIF CONTRAT	2023	2024	2025	% CONTRAT
LINEAIRE ITV	600	646	646	350	107

Le détail se trouve en annexe [7.3](#)

⇒ **Curages préventifs et curatifs**

ml	OBJECTIF CONTRAT	2023	2024	2025	% CONTRAT
LINEAIRE CURAGE PREVENTIF	500	767	1 112	932	+4.32
LINEAIRE CURAGE CURATIF	0	0	-		-

Le détail se trouve en annexe [7.4](#)

⇒ **Desobstructions**

1 désobstruction.

Le détail se trouve en annexe [7.6](#)

⇒ **Créations de branchements**

Sans objet en 2025

⇒ **Réajustements de tampons**

. 1 tampon Rue Croix Sainte-Anne.

. 1 tampon Rue du Vieux Lavoir.

⇒ **Contrôle Assainissement Non Domestique (A.N.D)**

Sans objet en 2025

4.3 BILANS ANNUELS



Le bilan annuel a été envoyé le 28/02/2026 aux autorités.

Celui-ci reprend en détail le système d'assainissement de l'année (annexe [0](#))

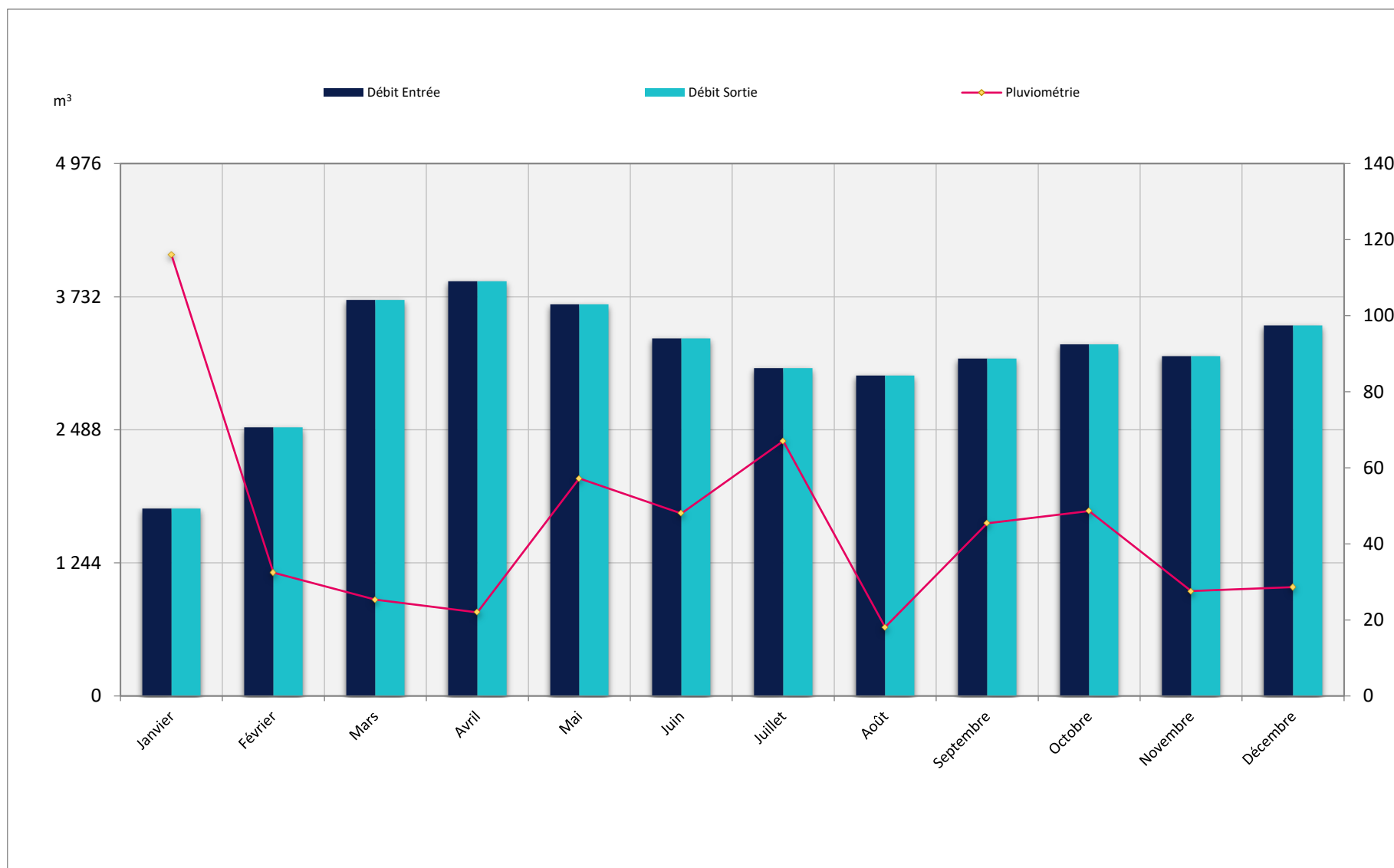
Nous y retrouvons au sommaire :



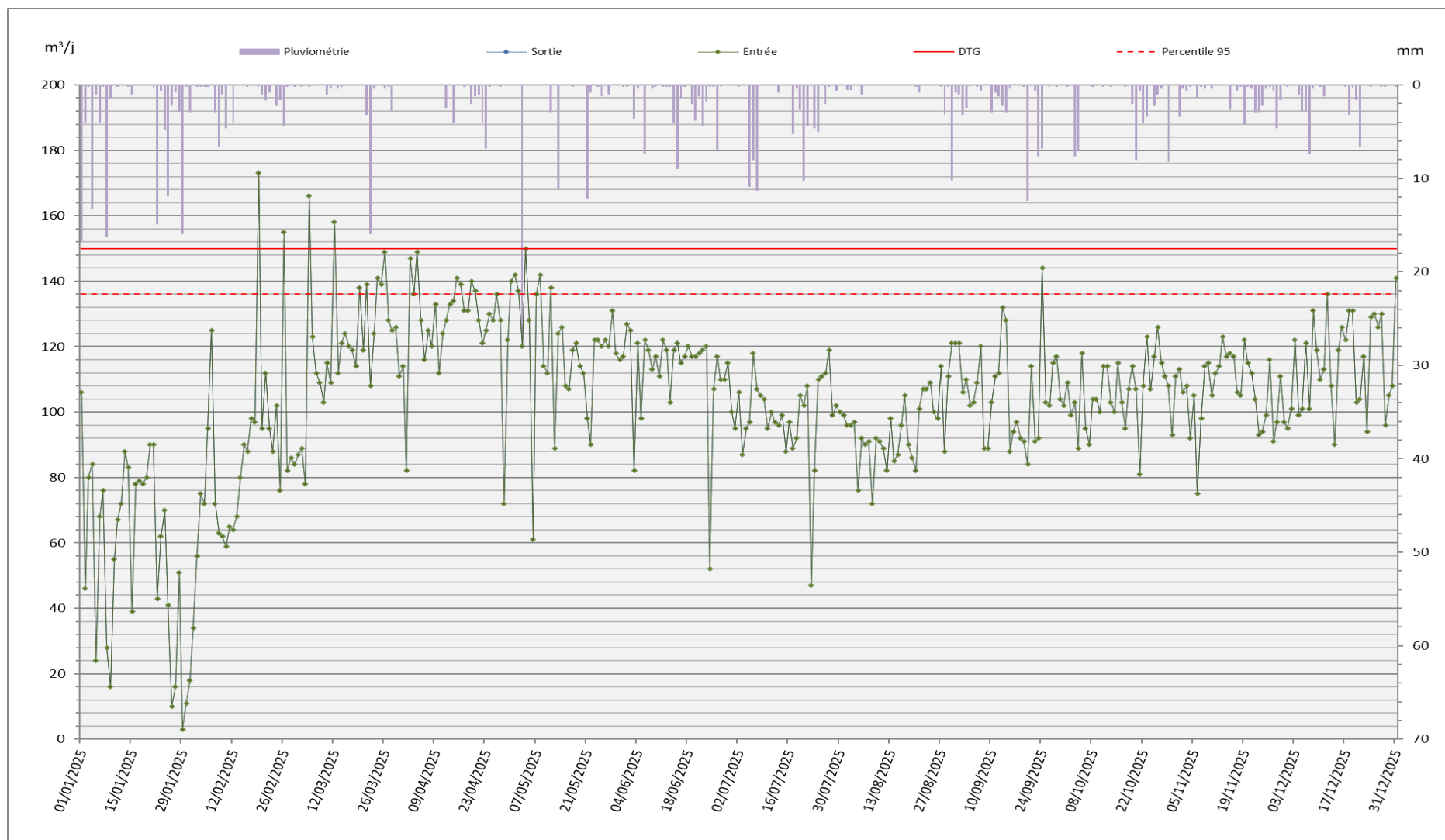
4.4 VOLUMES DE L'ANNEE

2024	DEBIT ENTREE (A3)	DEBIT SORTIE (A4)	ECART E/S	PLUVIOMETRIE	DEVERSOIR EN-TETE (A2)
	(m ³)	(m ³)	(%)	(mm)	(m ³)
JANVIER	1 752	1 752	0,0%	116	0
FEVRIER	2 511	2 511	0,0%	32	0
MARS	3 702	3 702	0,0%	25	0
AVRIL	3 876	3 876	0,0%	22	0
MAI	3 661	3 661	0,0%	57	0
JUIN	3 341	3 341	0,0%	48	0
JUILLET	3 064	3 064	0,0%	67	0
AOUT	2 995	2 995	0,0%	18	0
SEPTEMBRE	3 153	3 153	0,0%	45	0
OCTOBRE	3 287	3 287	0,0%	49	0
NOVEMBRE	3 176	3 176	0,0%	28	0
DECEMBRE	3 464	3 464	0,0%	29	0
TOTAL	37 982	37 982		536	0
MOYENNE	3 165	3 165	0,0%	45	0
MINI	1 752	1 752	0,0%	18	0
MAXI	3 876	3 876	0,0%	116	0

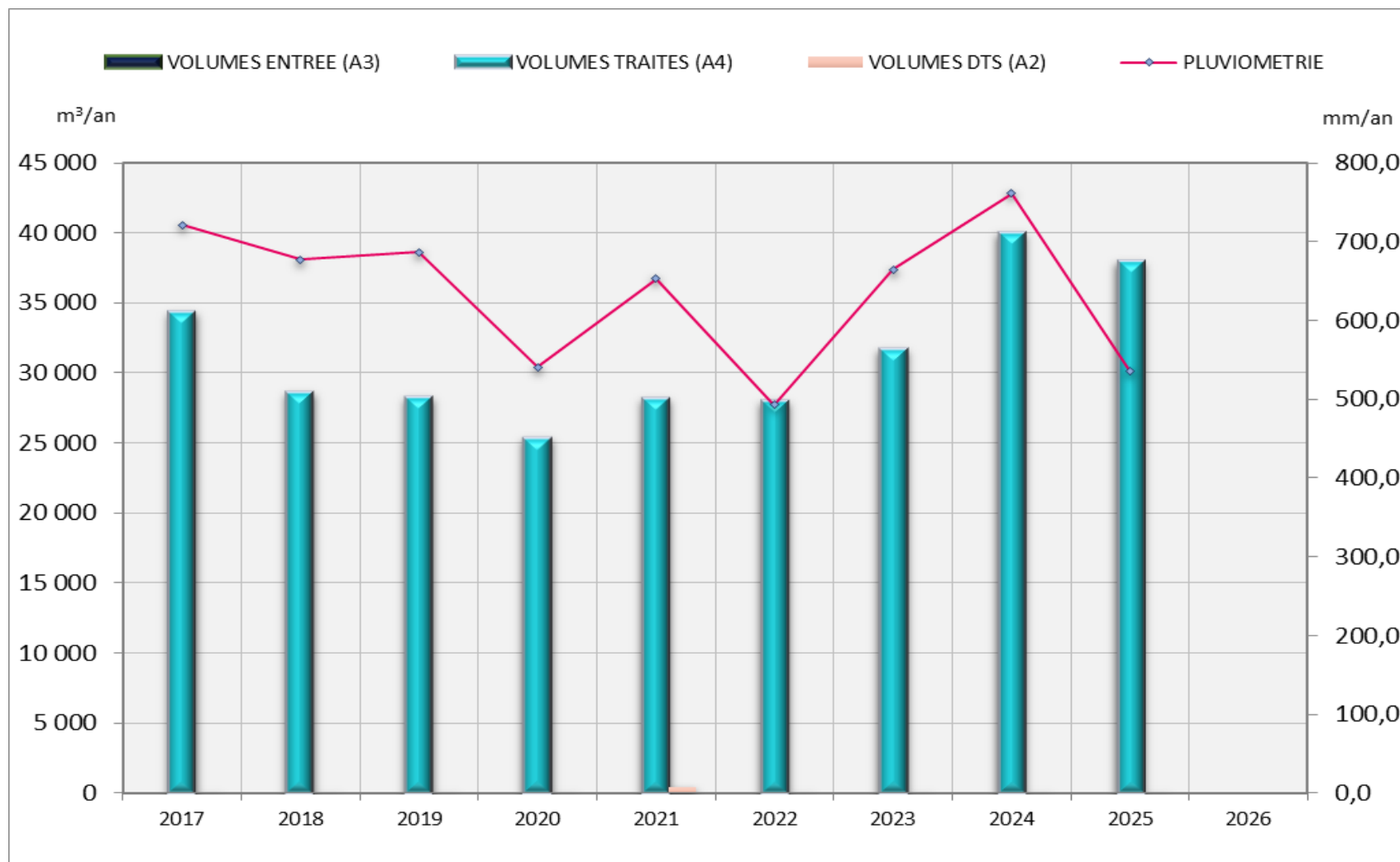
DONNEES TECHNIQUES



✓ Volumes introduits dans le système de traitement



✓ Volumes Pluriannuels



✓ Récapitulatif annuel du fonctionnement du système de traitement et évaluation de la conformité

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4), des by-pass (A5) et du déversoir en tête de station (A2).
- Pour le rendement, l'entrée est calculée à partir de l'entrée station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).

		MES		DCO		DBO ₅		NGL		NTK		N-NH ₄	N-NO ₂	N-NO ₃	PT	
Débit journalier de référence (m3/l)		Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Concentration sortie (mgN/l)	Concentration sortie (mgN/l)	Concentration sortie (mgN/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mgP/l)
Charge brute de pollution organique (kg DBO ₅ /l)																
130																
10,83																
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)	2**		2**		2**		2**		2**		2**	2**	2**	2**	
	Nombre de mesures réalisées	2		2		2		2		2		2	2	2	2	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées	85,01	8,50	88,30	42,00	97,10	4,50	88,13	10,00	73,51	13,38	10,88	1,21	2,07	30,33	4,80
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	2		2		2		2		2		2	2	2	2	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	85,01	8,50	88,30	42,00	97,10	4,50	88,13	10,00	73,51	13,38	10,88	1,21	2,07	30,33	4,80
	Valeur réductible (1)		85**		400**		70**									
	Nombre de résultats non conformes à la valeur réductible	0		0		0										
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière	50**	-	80**	200	80**	35									
	Nombre maximum de <u>non conformités</u> aux valeurs limites par an (1)	0**		0**		0**										
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)	0		0		0										
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle															
Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		O		O		O										
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :		O														

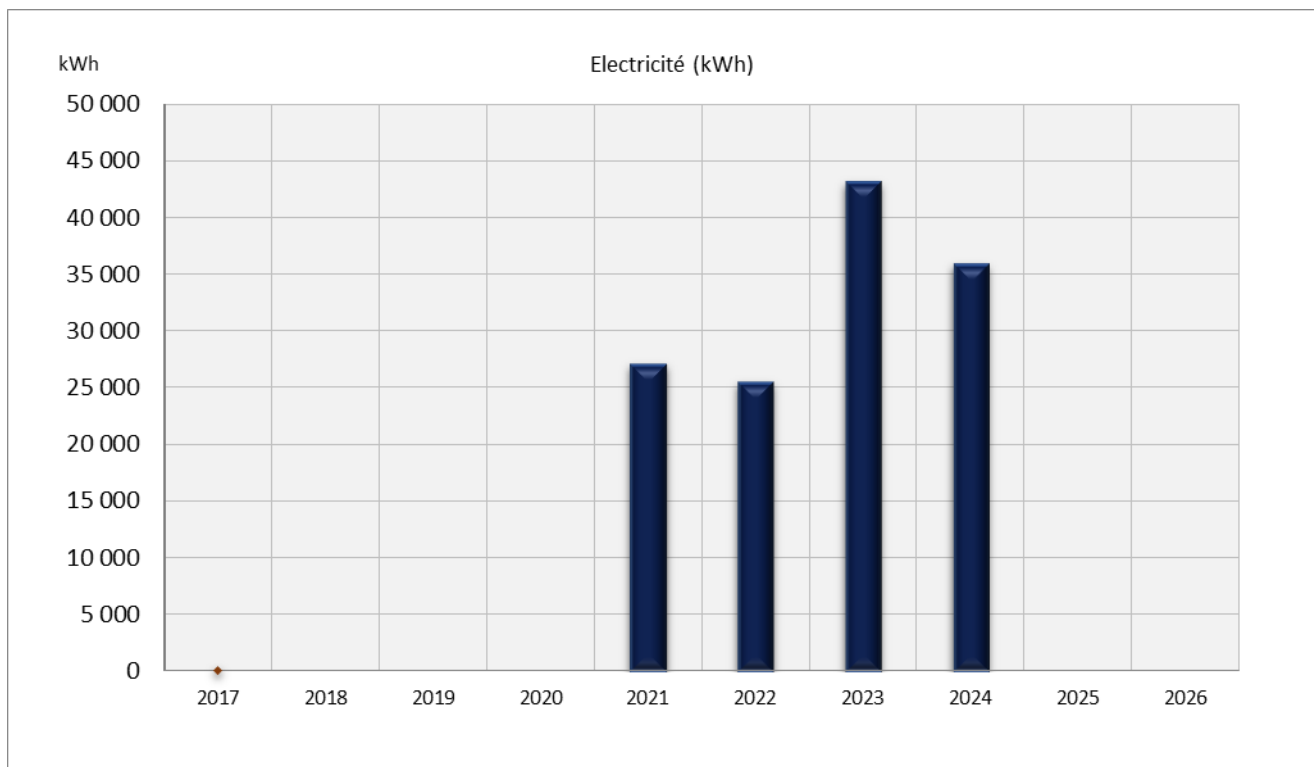
(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 22 juin 2007. (2) : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation (*), dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.

(*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 15 de l'arrêté du 22/06/2007.

** Données issues de l'arrêté Ministériel du 21 Juillet 2015

4.5 QUANTITES ENERGIES CONSOMMEES

CONSOMMATION	2022	2023	2024	2025	VARIATION (%)
ELECTRICITE (KWH)	25 308	42 946	35 600	32 459	



4.6 EVOLUTIONS

		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
VOLUMES ENTREE	TOTAL (m3/an)	28 571	28 226	25 335	28 169	27 981	31 708	39 971	37 982
VOLUMES TRAITES	TOTAL (m3/an)	28 571	28 226	25 335	28 169	27 981	31 708	39 971	37 982
VOLUMES DTS	TOTAL (m3/an)	0	0	0	467	0	0	0	0
PLUVIOMETRIE	(mm)	677	687	541	653	493	665	761	536
CONSOMMATIONS ELECTRIQUES	TOTAL (kwh/an)				26 917	25 308	42 946	35 800	32 459
PRODUCTIONS DE BOUES	BOUE MS (t/an)						6,457	5.323	6.475
REACTIFS	FECL3 EAU (kg/an)								
	POLYMERE (kg/an)								
	FECL3 (kg/an)								
	CHAUX (kg/an)								
DECHETS	REFUS (kg/an)						1 000		2 800
	SABLE (t/an)								

5. DONNEES FINANCIERES



5.1 COMPTE ANNUEL DE RESULTAT

CARE en €uros	ANNEE 2024	ANNEE 2025	ECART 2025 / 2024
PRODUITS			
Produits d'exploitation	41 710	43 467	1 757
Produits collectivité	0	20 246	20 246
Produits travaux contractuels	0	0	0
Produits accessoire	1 262	1 522	259
Divers	0	0	0
Total produits	42 972	65 235	22 263
CHARGES			
Charges de personnel	6 530	5 555	-975
Achats d'eau	0	0	0
Produits de traitement	0	4	4
Analyses ET contrôle	150	750	600
Energie	5 898	9 450	3 553
Pièces et fournitures	368	640	272
Sous-Traitance	20 546	21 386	840
Véhicules et engins	5 602	6 937	1 336
Frais locaux d'exploitation	215	175	-40
Poste et télécommunications	187	274	87
Facturation, recouvrement, contentieux	49	115	66
Renouvellement	7 943	8 341	398
Cartographie	0	0	0
Assurances	125	201	76
Droit d'occupation du domaine public	0	0	0
Non Valeur	0	0	0
Impôts, taxe professionnelle	14	0	-14
Informatique	205	340	136
Sinistres	0	0	0
Amortissement biens restitués	0	0	0
Collectivité	0	0	0
Amortissement matériel Aqualter	47	60	13
Services communs	3 542	4 148	606
Frais généraux	199	44 254	44 054*
Total charges	51 619	102 629	51 011
RESULTAT	-8 647	-37 395	-28 748

*rattrapage de reversements non provisionné

5.2 RENOUVELLEMENTS ET INVESTISSEMENTS

Les états présentés dans cette section permettent de suivre les dépenses réalisées dans le cadre d'une obligation en garantie pour la continuité du service ou d'un fonds contractuel de renouvellement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière « Les modalités d'établissement du CARE »

FOURNISSEURS	MONTANT	COMMENTAIRES
xylem	52,89 €	<u>STEU / Silo à boues</u> : Contacteur de Niveau
RUBIX	162,77€	<u>STEU / Clarificateur</u> : Bouée
RUBIX	162,77€	<u>STEU / Bassin Biologique</u> : Bouée
Endress+Hauser	1 780,19€	<u>STEU / Canal de Comptage</u> : Transmetteur + Sonde Ultrason
xylem	768,47€	<u>PR Clos des écuries</u> : Pompe n°2
xylem	158,67€	<u>PR Clos des écuries</u> : 3 contacteurs de niveau

5.3 ACTUALISATION DES DIFFERENTS COEFFICIENTS DE REVISION DE PRIX

Le contrat prévoit 4 coefficients différents pour l'actualisation des volumes économiques intervenant dans la rémunération ou les charges du délégataire :

K1 : Actualisation de la rémunération de base du délégataire

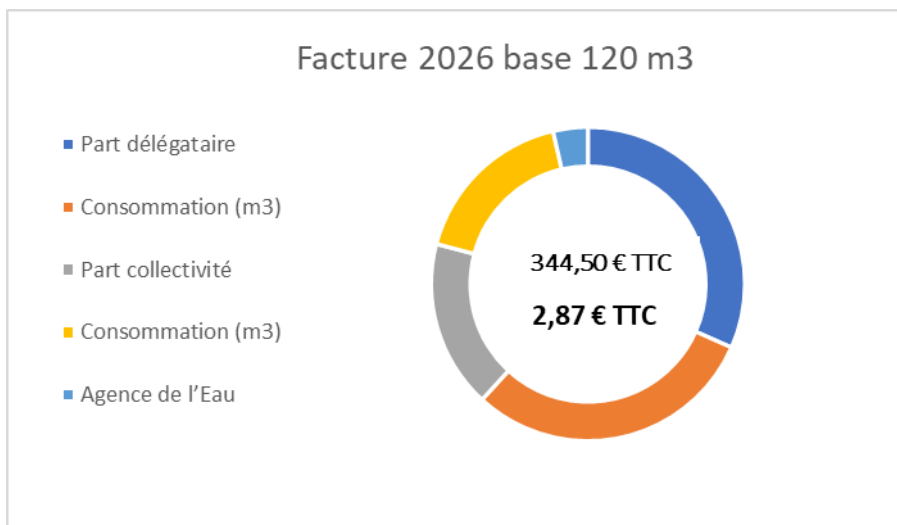
$K1 = 0,15 + 0,17 \times (\text{ICHT-E n/o}) + 0,07 \times (010534769 \text{ n/o}) + 0,35 (\text{FSD2 n/o}) + 0,26 \times (\text{TP10a n/o})$

K2 : Actualisation des prix de Financement de renouvellement

$K2 = 0,15 + 0,85 \times (\text{TP10a n/o})$

	PERIODE D'APPLICATION DU TARIF AQUALTER		
	VALEUR BASE 01/02/2013	VALEUR AU 01/01/2025	VALEUR AU 01/01/2026
ICHT-E	123	135,3	139.1
TP10a	111,8	128,9	130.5
FSD2	160,1	169,8	163.9
10534769	153,9	134,6	123.0
K1	1	1,141	1.132
K2	1	1,135	1.148

5.4 FACTURE 120M3



Consommation (m3)	Quantité	PU 2025	Total 2025	Quantité	PU 2026	Total 2026	Variation
Part délégataire			185,80			188,62	1,52%
Abonnement semestriel	2	4,28	8,56	2	4,25	8,50	-0,70%
Consommation (m ³)	120		177,24	120		180,12	1,62%
Tranche unique	120	1,477	177,24	120	1,501	180,12	1,62%
Part collectivité			103,20			103,20	0,00%
Abonnement semestriel	2	0	0,00	2	0	0,00	0,00%
Consommation (m ³)	120		103,20	120		103,20	0,00%
Tranche unique	120	0,86	103,20	120	0,86	103,20	0,00%
Agence de l'Eau			3,20			21,36	5,67
Performance réseaux AST	120	0,0267	3,20	120	0,178	21,36	566,67%
SOUS-TOTAL HT			292,20			313,18	7,18%
TVA (10%)			29,22			31,32	7,18%
TOTAL TTC			321,42			344,50 € TTC	7,18%
soit un coût moyen /m ³ /an TTC avec abonnement et pour 120 m ³ de			2,68			2,87 € TTC	7,18%
soit un coût moyen /m ³ /an TTC sans abonnement et pour 120 m ³ de			2,60			2,79	7,42%

Spécimen 2026

[→ Message](#)

Numéro de facture	Référence client	Facture du
Simulation	*****	30.06.2026
* Nom du client : *****		
* Adresse desservie : ***** ORVILLIERS		

*****[→ Contacts](#)

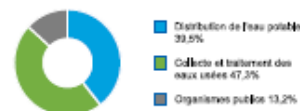
- Gérer votre compte sur internet
www.saur.fr/ent.fr
- Service Clients
01 77 78 80 01
Du lundi au vendredi de 8h à 18h
- Dépannage 24h/24
01 77 78 80 09 (prix d'un appel local)
- TSA 51161
92894 NANTERRE CEDEX 09
- Accueil
20 ROUTE DU PETIT CLOS 78490 GALLUIS
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Votre facture de simulation du 30 juin 2026

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m³

	€ TTC
Distribution de l'eau potable	263,92
SIVOM DE LA VAUCOULEURS RIVE DROITE	
Collecte et traitement des eaux usées	316,33
AQUALTER - COMMUNE D'ORVILLIERS	
Organismes publics	88,52
Total facture	668,77
	668,77
détail au verso	

Répartition de votre facture



A NE PAS PAYER

SPÉCIMEN

A NE PAS PAYER

DONNEES FINANCIERES

FACTURE SPECIMEN

Adresse desservie :		Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information	
***** ORVILLIERS		120 m³	200481	015 mm			Conso, simulée	
Votre facture en détail								
► Distribution de l'eau potable		Périodes	Tranches en m³	Quantité ou volume en m³	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
						250,16		263,92
Abonnement						14,35		15,14
Part SIVOM		1er semestre 2026				7,50	5,50	
Part SAUR		1er semestre 2026				6,85	5,50	
Consommation						235,81		248,78
Part SIVOM		1er semestre 2026		120	1,5422	185,06	5,50	
Part SAUR		1er semestre 2026		120	0,4229	50,75	5,50	
► Collecte et traitement des eaux usées						287,57		316,33
Abonnement						4,25		4,68
Part AQUALTER		1er semestre 2026				4,25	10,00	
Consommation						283,32		311,65
Part Communale		1er semestre 2026		120	0,8600	103,20	10,00	
Part AQUALTER		1er semestre 2026		120	1,5010	180,12	10,00	
► Organismes publics						82,99		88,52
Consommation						82,99		88,52
Conso, eau potable (agence de l'eau)		1er semestre 2026		120	0,3400	40,80	5,50	
Perf, réseaux eau potable (agence de l'eau)		1er semestre 2026		120	0,0636	7,63	5,50	
Perf, syst. assainissement coll. (agence de l'eau)		1er semestre 2026		120	0,1780	21,36	10,00	
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)		1er semestre 2026		120	0,1100	13,20	5,50	
Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 5,41 € / m³ soit 0,00541 € / litre								
HT exonéré de TVA : 0,00 €			TVA 5,50 % : 17,15 €			Total facture TTC : 668,77 €		
HT soumis à TVA : 620,72 €			TVA 10,00 % : 30,80 €					
			TVA sur les débits : 48,05 €					

→ Mieux comprendre la répartition de votre facture

Part Intercommunale/Commune
Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR,

Part SAUR
Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements

Part Organismes publics
Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau,

→ Message

Gérez directement
votre compte en ligne sur
www.saurclient.fr

SAUR SAS au capital de 101529000 € RCS Nanterre 339375664 SIRET 339 379 084 00075 Siège Social : 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR20339375664
Vos données personnelles sont traitées par SAUR pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant (droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement). Vous pouvez exercer ces droits en utilisant le formulaire sur www.saur.com/fr/mon-droit-de-ggdp ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles sur www.saurclient.fr.
Conformément à l'article L. 441-6 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

5.4 INFORMATION REFORME REDEVANCE AGENCE DE L'EAU

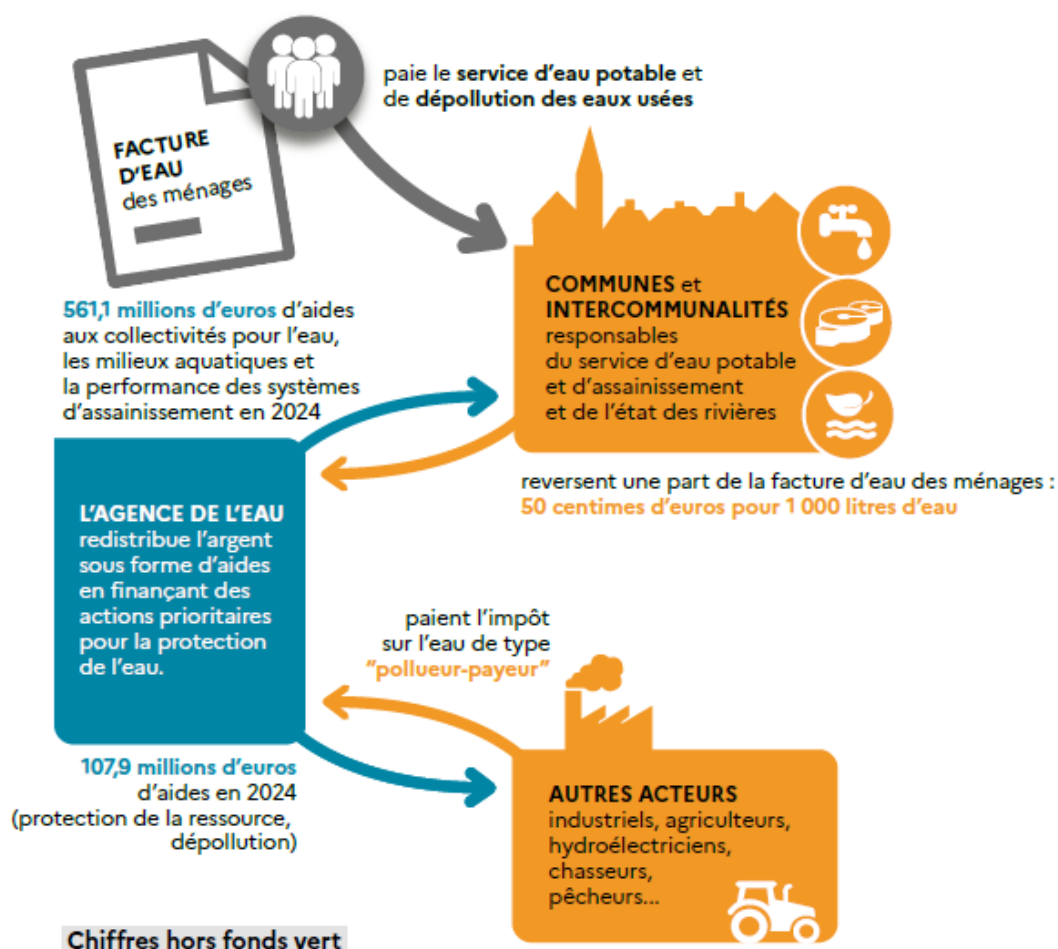


POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour améliorer les performances des stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement, du cadre de vie et de la santé.



6. INDICATEURS DE PERFORMANCE



Les indicateurs du service de l'assainissement collectif sont au nombre de 19, dont 4 indicateurs descriptifs.

Ils couvrent tout le périmètre du service, depuis le niveau de la desserte jusqu'à la performance de l'ensemble du système de traitement des eaux usées, en passant par la qualité du service à l'utilisateur.

Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service, de la collecte des eaux usées à leur dépollution, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social.

Cf : <https://www.services.eaufrance.fr/indicateurs>

INDICATEURS DE PERFORMANCE

SYNTHESE			2024	2025
TARIF				
D204.0	PRIX TTC DU SERVICE AU M3	€TTC	2.76	2.87

RESEAU				
D202.0	NBRE D'AUTORISATIONS DE DEVERSEMENT D'EFFLUENTS D ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS	unité	98	98
P252.2	POINTS DE CURAGE FREQUENT DU RESEAU	nb/100km	0	0
VP.046	NOMBRE DE POINTS NOIRS	unité	0	0
VP.199	LINEAIRE DE RESEAU DE COLLECTE UNITAIRE (HORS BRANCHEMENTS)	km	31.3	31.03
VP.200	LINEAIRE DE RESEAU DE COLLECTE SEPARATIF (HORS BRANCHEMENTS)	km	63.29	58.55
VP.077	LINEAIRE DE RESEAU HORS BRANCHEMENTS	km	89.57	89.57
P253.2	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES	%	Données collectivité	Données collectivité
VP.141	LINEAIRE DE RESEAU RENOUVELES AU COURS DE L ANNEE (QUEL QUE SOIT LE FINANCEUR)	km		
VP.140	LINEAIRE DE RESEAU RENOUVELES AU COURS DES CINQ DERNIERES ANNEES (QUEL QUE SOIT LE FINANCEUR)	km		
VP.199	LINEAIRE DE RESEAU DE COLLECTE UNITAIRE (HORS BRANCHEMENTS)	km		
VP.200	LINEAIRE DE RESEAU DE COLLECTE SEPARATIF (HORS BRANCHEMENTS)	km		
VP.077	LINEAIRE DE RESEAU HORS BRANCHEMENTS	km		
DC.195	MONTANT FINANCIER DES TRAVAUX ENGAGES	€HT		

INDICATEURS DE PERFORMANCE

COLLECTE				
P203.3	CONFORMITE DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS AUX PRESCRIPTIONS NATIONALES ISSUES DE LA DIRECTIVES ERU	%	100	100
<i>VP.176</i>	<i>CHARGE ENTRANTE EN DBO5</i>	<i>kg DBO5/j</i>	<i>23.76</i>	<i>19.83</i>

P202.2B – Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

Valeur de l'indicateur P.202.2B pour 2025 : **98 points**

PARTIE A : PLAN DES RESEAU	
Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage), et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement (10 points)	1
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises. La mise à jour est réalisée au moins chaque année (5 points)	1
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX	
Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage ainsi que de la précision des informations cartographiques pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux (5 points sous conditions)	1
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points sous conditions)	81%
Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique) (5 points sous conditions)	1
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	100%
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DES GESTION DES RESEAUX	
Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée (10 points)	1
Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. (1 à 5 points sous conditions)	0 %
Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs) (10 points)	1
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (10 points)	1
Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) (10 points)	1
L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement) (10 points)	1
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite (10 points)	1
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans) (10 points)	0

INDICATEURS DE PERFORMANCE

P255.3 – Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

Valeur de l'indicateur P.255.3 pour 2025 : 100 points

A – Eléments communs à tous les types de réseaux	
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...) (20 points)	0
Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés) (10 points)	0
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement (20 points sous conditions)	0
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement (30 points)	1
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement (10 points)	1
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur. (10 points)	1
B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs	
Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total (10 points sous conditions)	0
C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes	
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets de principaux déversoirs d'orage. (10 points sous conditions)	1

INDICATEURS DE PERFORMANCE

EPURATION				
P204.3	CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION AUX PRESCRIPTIONS NATIONALES ISSUES DE LA DIRECTIVE ERU	%	Il n'est plus à renseigner sur Sispea depuis l'exercice 2022, en 2023.	
P205.3	CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION AUX PRESCRIPTIONS NATIONALES ISSUES DE LA DIRECTIVE ERU	%		
P254.3	CONFORMITE DES PERFORMANCES DES EQUIPEMENTS D'EPURATION AU REGARD DES PRESCRIPTIONS DE L'ACTE INDIVIDUEL	%	100	100
VP.210	NOMBRE DE BILANS SUR 24H REALISES DANS LE CADRE DE L AUTOSURVEILLANCE REGLEMENTAIRE CONFORMES	unité	2	2
VP.211	NOMBRE DE BILANS SUR 24H REALISES DANS LE CADRE DE L AUTOSURVEILLANCE REGLEMENTAIRE	unité	2	2
VP.176	CHARGE ENTRANTE EN DBO5	kg DBO5/j	23.76	19.83

BOUES				
D203.0	QUANTITE DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'EPURATION	tMS produits	0	2.18
VP.208	QUANTITE TOTALE DE BOUES EVACUEES	tMS		2.18
P206.3	BOUES EVACUEES SELON DES FILIERES CONFORMES	%		100
VP.208	QUANTITE TOTALE DE BOUES EVACUEES	tMS		2.18
VP.209	QUANTITE DE BOUES ADMISES PAR UNE FILIERE CONFORME	tMS		2.18

INDICATEURS DE PERFORMANCE

ABONNES				
D201.0	NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS	hab	964	741
VP.056	NOMBRE D ABONNES DESSERVIS AU 31/12/N ast	ab	286	290
VP.228	DENSITE LINEAIRE D'ABONNES	ab/km	3.19	2.23
VP.229	RATIO HABITANTS/ABONNES	hab/km	3.37	2.55
P201.1	TAUX DE DESSERTE PAR DES RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES	%	37	38
VP.056	NOMBRE D ABONNES DESSERVIS AU 31/12/N	ab	286	290
VP.124	NOMBRE POTENTIEL D ABONNES DE LA ZONE RELEVANT DE L ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU 31/12/N	ab	773	773
P251.1	DEBORDEMENTS D'EFFLUENTS CHEZ LES USAGERS	nb/1000hab	0	0
VP.023	NOMBRE D INONDATIONS DANS LES LOCAUX DE L USAGER	unité		
VP.056	NOMBRE D ABONNES DESSERVIS AU 31/12/N	ab		
P258.1	TAUX DE RECLAMATIONS	nb/1000hab	0	0
VP.003	NOMBRE DE RECLAMATIONS ECRITES RECUES PAR AQUALTER	unité		
VP.152	NOMBRE DE RECLAMATIONS ECRITES RECUES PAR LA COLLECTIVITE	unité		
VP.056	NOMBRE D ABONNES DESSERVIS AU 31/12/N	ab		

INDICATEURS DE PERFORMANCE

GESTION FINANCIERE				
P207.0	MONTANT DES ACTIONS DE SOLIDARITE	€/m³	0	0
VP.068	VOLUME FACTURE ASSUJETTI	m³	28 021	25 550
VP.119	SOMME DES ABANDONS DE CREANCE ET VERSEMENTS A UN FOND DE SOLIDARITE (TVA EXCLUE)	€HTVA	0	0
D256.2	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITE	an	Données collectivité	Données collectivité
VP.182	ENCOURS TOTAL DE LA DETTE	€		
VP.183	EPARGNE BRUTE ANNUELLE	€		
P257.0	TAUX DES IMPAYES SUR LES FACTURES D'ASSAINISSEMENT N-1	%	Données délégataire	0.6
VP.268	MONTANT RESTANT IMPAYES AU 31/12/N SUR LES FACTURES EMISES AU TITRE DE L ANNEE N-1	€TTC		447.58
VP.185	MONTANT TTC FACTURE (HORS TRAVAUX) AU TITRE DE L ANNEE N-1, AU 31/12/N	€TTC		71 756.05

7. ANNEXES



7.1 DETAILS RESEAU

MATERIAU	Somme de LONGCANA
AMIANTE	4 646,52
BETON	2 612,04
INDETERMINE	1 606,87
PVC	92,14
Total	8 957,56

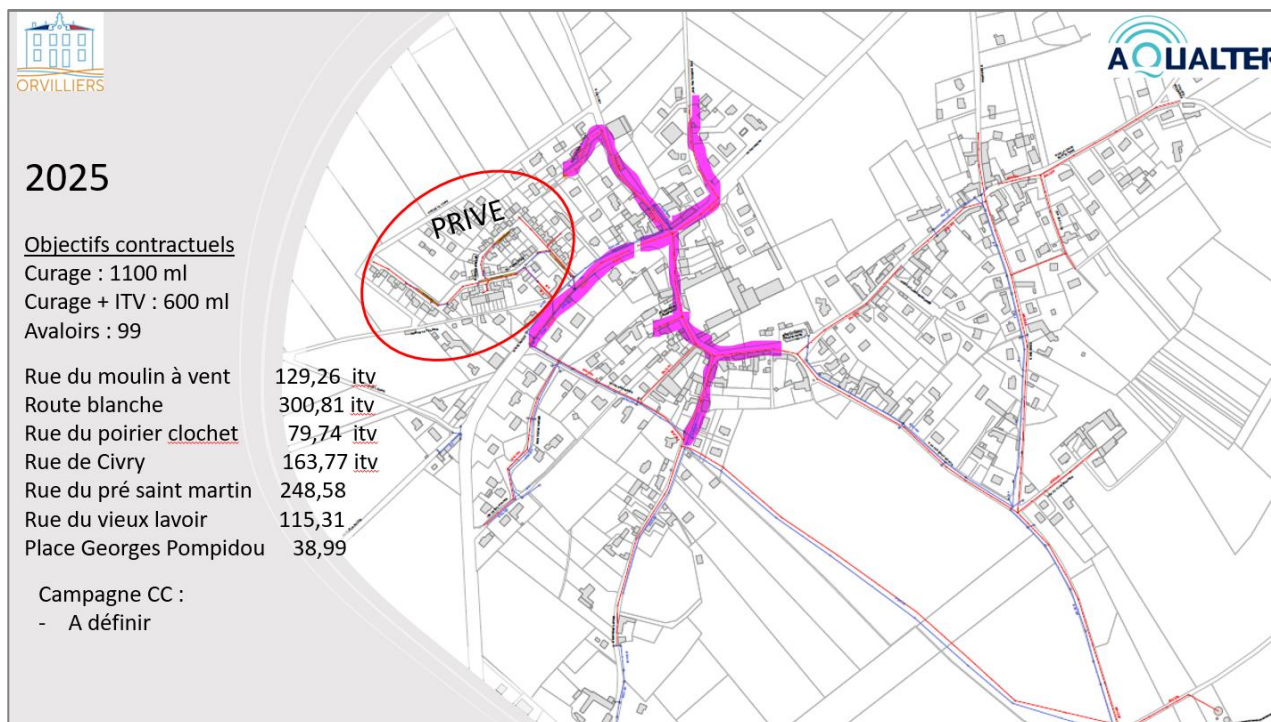
PERIODE DE POSE	Somme de LONGCANA
INFERIEURE A 1930	8 175,86
2011-2020	689,56
1991-2000	92,14
Total	8 957,56

DIAMETRE	Somme de LONGCANA
> 150 ≤ 200	4 783,58
> 300 ≤ 400	2 739,54
INDETERMINE	1 348,50
> 100 ≤ 150	79,55
> 200 ≤ 300	6,39
Total	8 957,56

7.2 DETAILS DES CONTROLES DE CONFORMITE

DATE D'INTERVENTION	COMMUNE	ADRESSE	CONFORMITE
ORVILLIERS	03/02/2025	RUE ORSON WELLES	AVIS FAVORABLE
ORVILLIERS	19/03/2025	RUE DU VIEUX LAVOIR	AVIS FAVORABLE
ORVILLIERS	27/03/2025	RUE DU PRÉ ST MARTIN	AVIS FAVORABLE
ORVILLIERS	30/05/2025	RUE DU VIEUX LAVOIR	AVIS FAVORABLE
ORVILLIERS	22/05/2025	RUE ORSON WELLES	AVIS FAVORABLE
ORVILLIERS	30/06/2025	RUE DU CREUX CHEMIN	AVIS FAVORABLE
ORVILLIERS	26/06/2025	RUE DES BERGERIES	AVIS FAVORABLE
ORVILLIERS	17/07/2025	RUE ORSON WELLES	AVIS FAVORABLE
ORVILLIERS	28/08/2025	RUE DES GRES	AVIS FAVORABLE
ORVILLIERS	18/09/2025	CHEMIN DE LA CURE	AVIS FAVORABLE

7.3 DETAILS DES ITV



7.4 DETAILS DES CURAGES DES CANALISATIONS

DATE D'INTERVENTION	TYPE PD'INTERVENTION	COMMUNE	ADRESSE	LINEAIRE EN ML.
14/04/2025	CURAGE PREVENTIF	ORVILLIERS	Rue de Civry	164
14/04/2025	CURAGE PREVENTIF	ORVILLIERS	Rue du Moulin à vent	129
14/04/2025	CURAGE PREVENTIF	ORVILLIERS	Route blanche	74
14/04/2025	CURAGE PREVENTIF	ORVILLIERS	Place Georges POMPIDOU	38
14/04/2025	CURAGE PREVENTIF	ORVILLIERS	Rue du Pré Saint-Martin	284
15/04/2025	CURAGE PREVENTIF	ORVILLIERS	Rue du lavoir	63
15/04/2025	CURAGE PREVENTIF	ORVILLIERS	Route Blanche	180

7.5 DETAILS DES INTERVENTIONS DE CURAGES DES PR

DATE D'INTERVENTIO N	TYPE D'INTERVENTIO N	COMMUNE	ADRESSE
15/04/2025	POMPAGE OUVRAGE	ORVILLIERS	Rue du Poirier Clochet
15/04/2025	POMPAGE OUVRAGE	ORVILLIERS	Chemin de la Cure
15/04/2025	POMPAGE OUVRAGE	ORVILLIERS	Chemin du Clos des écuries
02/12/2025	POMPAGE OUVRAGE	ORVILLIERS	Rue du Poirier Clochet
02/12/2025	POMPAGE OUVRAGE	ORVILLIERS	Chemin de la Cure
02/12/2025	POMPAGE OUVRAGE	ORVILLIERS	Chemin du Clos des écuries

7.6 DETAILS DES DESOBSTRUCTIONS

DATE D'INTERVENTION	TYPE D'INTERVENTION	COMMUNE	ADRESSE	LINEAIRE EN ml.
10/05/2025	Désobstruction	ORVILLIERS	09, Rue du Lavoir	5ml

BILAN ANNUEL
sur le système d'assainissement
(Système de collecte et système de traitement)
Année 2025

Bilan annuel
Système d'Assainissement d'ORVILLIERS

SOMMAIRE

A. <u>INFORMATIONS GENERALES</u>	54
A.1 – <u>Identification et description succincte</u>	54
A.2 – <u>Etudes générales et documents administratifs relatifs au système de collecte</u>	55
B. <u>LE SYSTEME DE COLLECTE</u>	56
B.1 – <u>Les raccordements</u>	57
B.1.1 – <u>Les raccordements domestiques :</u>	57
B.1.2 – <u>Les raccordements non domestiques : liste des établissements</u>	58
B.2 – <u>Les travaux réalisés sur le système de collecte</u>	59
B.3 – <u>Le contrôle et la surveillance du système de collecte</u>	59
B.4 – <u>L'entretien du système de collecte</u>	60
B.4.1 – <u>Récapitulatif des opérations d'entretien :</u>	60
B.4.2 – <u>Quantités et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année :</u>	60
B.5 – <u>Bilan des déversements au milieu par le système de collecte</u>	61
B.5.1 – <u>Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte</u>	61
B.5.2 – <u>Bilan sur les charges de pollution déversées au milieu par le système de collecte</u>	61
B.5.3 – <u>Tableau récapitulatif des déversements au milieu par le système de collecte</u>	61
B.6 – <u>Synthèse du suivi métrologique du dispositif d'autosurveillance</u>	62
B.7 – <u>Conclusion du bilan annuel sur le système de collecte</u>	63
C. <u>LE SYSTEME DE TRAITEMENT</u>	64
C.1 – <u>Bilan sur les volumes d'eau</u>	65
C.1.1 – <u>Volume entrant dans le système de traitement</u>	65
C.1.2 – <u>Volumes entrant et sortant de la station de traitement des eaux usées</u>	65
C.1.3 – <u>Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant</u>	66
C.2 – <u>Bilan sur la pollution traitée et rejetée</u>	67
C.2.1 – <u>Evolutions des charges entrantes totales annuelles :</u>	67
C.2.2 – <u>La pollution entrant dans le système de traitement :</u>	70
C.2.3 – <u>La pollution déversée en tête de station :</u>	73
C.2.4 – <u>La pollution sortant du système de traitement</u>	73
C.2.5 – <u>Le calcul des rendements :</u>	73
C.3 – <u>Bilan sur les boues, les autres sous-produits</u>	77
et les apports extérieurs	77
C.3.1 – <u>Les boues :</u>	77
C.3.2 – <u>Les autres sous-produits :</u>	78
C.3.2 – <u>Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU :</u>	79
C.4 – <u>Bilan de la consommation d'énergie et de réactifs</u>	80
C.4.1 – <u>Quantités d'énergie consommée au cours de l'année :</u>	80
C.4.2 – <u>Quantités de réactifs consommés au cours de l'année :</u>	80
C.4.3 – <u>Eau potable consommée au cours de l'année :</u>	80
C.5 – <u>Les faits marquants sur le système de traitement, y compris les faits relatifs à l'autosurveillance</u>	81
C.5.1 – <u>Liste des faits marquants sur le système de traitement :</u>	81
C.5.2 – <u>Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement :</u>	82
C.6 – <u>Récapitulatif annuel du fonctionnement du système de traitement et évaluation de la conformité</u>	83
C.7 – <u>Synthèse du suivi métrologique du dispositif d'autosurveillance</u>	84
C.7.1 – <u>Récapitulatif des opérations de maintenance et de vérification réalisées sur le dispositif d'autosurveillance :</u>	84
C7.1.1 – <u>Planning prévisionnel de vérifications des équipements de mesure et matériel de laboratoire :</u>	84
C.7.2 – <u>Résultats des opérations de vérification réalisées sur le dispositif d'autosurveillance :</u>	84
C.7.2.1 – <u>Suivi des vérifications internes des équipements de mesure :</u>	84

<u>C.8 – Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement</u>	87
--	----

INFORMATIONS GENERALES

A.1 – Identification et description succincte

Agglomération d'assainissement		Code Sandre : 030000178474	
Nom :	ORVILLIERS		
Taille en EH (= CBPO) :	331		
Système de collecte		Code Sandre : 037847401SCL	
Nom :	ORVILLIERS		
Type(s) de réseau :	☐ Unitaire ☒ Séparatif 0 % Unitaire 100 % Séparatif		
Industries raccordées :	☐ Oui ☒ Non		
Exploitant :	AQUALTER		
Personne à contacter :	C. TADIER / c.tadier@aqualter.com / 06.22.85.09.62		
Station de traitement des eaux usées		Code Sandre : 037847401000	
Nom :	Station de Traitement des Eaux Usées d'ORVILLIERS		
Lieu d'implantation :	Rue du Pré Saint-Martin / 78910 ORVILLIERS		
Date de mise en eau :	31/12/2007		
Maître d'ouvrage :	Mairie d'ORVILLIERS		
Capacité nominale :	Organique kg/jour de DBO ₅	Hydraulique m ³ /jour	Q pointe m ³ /heure
Temps sec	60	150	-
Temps pluie	-	-	-
Débit de référence :	136 m ³ /j (= Percentile 95)		
Charge entrante : (année 2025)	En kg/j DBO ₅ :	19,83	En EH : 330
File EAU :	Type de traitement :	Aération prolongée	
	Filières de traitement :	Boues Activées – Aération prolongée	
File BOUE :	Type de traitement :	Silo à boues	
	Filières de traitement :	Station d'épuration Boissy-sans-Avoir	
Exploitant :	AQUALTER		
Personne à contacter :	J. PELLERAY / j.pelleray@aqualter.com / 06.27.43.22.06		
Milieu récepteur		Code Sandre : -	
Nom :	La flexanville		
Masse d'eau :	FRHR233-H3074000		
Type :	☒ Rejet superficiel		
	☐ Rejet souterrain		
Débit d'étiage :			

A.2 – Etudes générales et documents administratifs relatifs au système de collecte

Communes	Année du dernier schéma directeur d'assainissement	Année de la dernière étude diagnostic	Date du zonage Eaux Usées (EU)	Date du zonage Eaux Pluviales (EP)	Date d'annexion du zonage EU et EP au PLU

Pour les communes ayant connu une évolution de ces études générales au cours de l'année de ce bilan, des précisions seront apportées, par exemple :

Commune : *Nom de la commune*

- ❖ Schéma directeur d'assainissement : *Année XXXXX*
 - ⇒ *Donner les principales lignes directrices issues du schéma.*
- ❖ Etude diagnostic : *Année XXXXX*
 - Conclusions de l'étude diagnostic :
 - ⇒ *Reprendre les conclusions de l'étude diagnostic (quantification des eaux parasites, fréquence des déversements, hiérarchisation des points de déversements, mauvais branchements...).*
 - Echancier des travaux préconisés dans l'étude diagnostic :
 - ⇒ *Reprendre dans le tableau ci-dessous l'échéancier des travaux préconisés dans l'étude diagnostic.*

Nature des travaux à réaliser	année de réalisation prévue	durée des travaux	Niveau d'avancement (1)	Précisions (si travaux repoussés ou annulés)

(1) Niveau d'avancement : réalisés, en cours, repoussés, annulés

- ❖ Zonage Eaux usées (délimitation des zones relevant de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif) : *date XXXX*
Nota bene : ce zonage est obligatoire¹.
- ❖ Zonage Eaux Pluviales (délimitation des zones pour lutter contre le ruissellement et la pollution induite) :
Nota bene : ce zonage est obligatoire².
 - ⇒ *Préciser si les conclusions du zonage Eaux pluviales ont été intégrées dans le P.L.U.*
 - ⇒ *Préciser la date du P.L.U.*

¹ Article L. 2224-10 du code général des collectivités territoriales

² Idem.

LE SYSTEME DE COLLECTE

B.1 – Les raccordements

B.1.1 – Les raccordements domestiques :

Commune (ou partie de commune comprise dans la zone de collecte)	Code INSEE	(A) Population totale de la zone collectée	Population raccordable de la zone collectée	Nombre total de branchements	(B) Population raccordée	Taux de raccordement (B)/(A)
ORVILLIERS	78 474	954	-	286	773	0,81
Total		954		286	773	

Données issues des statistiques INSEE, population en vigueur au 1er janvier 2025 sur la base du recensement 2024.

Nombre total de branchements raccordés.

Branchements raccordables non raccordés.

B.1.2 – Les raccordements non domestiques : liste des établissements.

Nom de l'établissement	Commune	Activités	Modalité de raccordement (1)	Paramètres réglementés par l'autorisation de déversement (2)	Concentration, charges et volumes autorisés (DCO et autres paramètres représentatifs de l'activité)	Autosurveillance des rejets	Date de signature et durée de validité
Le Relais du Clair de Lune	ORVILLIERS	Restaurant	☐ néant ☐ auto. ☐ conv.	☐ macropolluants ☐ micropolluants		☐ oui ☐ non	
La Mare aux Clercs	ORVILLIERS	Restaurant	☐ néant ☐ auto. ☐ conv.	☐ macropolluants ☐ micropolluants		☐ oui ☐ non	
			☐ néant ☐ auto. ☐ conv.	☐ macropolluants ☐ micropolluants		☐ oui ☐ non	
			☐ néant ☐ auto. ☐ conv.	☐ macropolluants ☐ micropolluants		☐ oui ☐ non	
			☐ néant ☐ auto. ☐ conv.	☐ macropolluants ☐ micropolluants		☐ oui ☐ non	
			☐ néant ☐ auto. ☐ conv.	☐ macropolluants ☐ micropolluants		☐ oui ☐ non	
			☐ néant ☐ auto. ☐ conv.	☐ macropolluants ☐ micropolluants		☐ oui ☐ non	

- (1) « ☐ néant » : Aucune autorisation n'a été accordée.
« ☐ auto. » : Autorisation de rejet accordée par le maître d'ouvrage.
« ☐ conv » : Convention de déversement signée.

- (2) « micropolluant » : substance active minérale ou organique présente dans le milieu à des concentrations faibles (de l'ordre du µg/l) et susceptible d'être toxique, persistante et bioaccumulable.
« macropolluant » : DBO5, DCO, MES, NGL, NTK, N-NH4, N-NO2, N-NO3, PT.

B.2 – Les travaux réalisés sur le système de collecte

Aucun travaux de réalisé

B.3 – Le contrôle et la surveillance du système de collecte

Contrôles de conformité

Commune	Contrôle réalisé	Nb de conforme	Nb de non conforme
ORVILLIERS	10	10	0
TOTAL	10	10	0
TAUX MOYEN DE CONFORMITE / VERIFICATION %		100 %	

Inspections télévisuelles

Commune	Linéaire (ml)
ORVILLIERS	350
TOTAL	350

B.4 – L'entretien du système de collecte

B.4.1 – Récapitulatif des opérations d'entretien :

Opérations de curages des réseaux

Curage préventif

Commune	Linéaire (ml)
ORVILLIERS	932
TOTAL	932

Opérations de curages des Postes de Relevage

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
PR Chemin de la Cure				×								×
PR Clos des Ecuries				×								×
PR rue Poirier Clochet				×								×

B.4.2 – Quantités et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année :

Sous-produits évacués	Quantité brute en masse ou volume (préciser l'unité)	Destination(s) <i>En cas de destinations multiples, indiquer la répartition entre les destinations.</i>
Refus de dégrillage		
Sables		
Huiles / Graisses	2 t	STEU de la Mare Corbonne (MAINVILLIERS)
Matières de curage		

B.5 – Bilan des déversements au milieu par le système de collecte

B.5.1 – Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte

B.5.2 – Bilan sur les charges de pollution déversées au milieu par le système de collecte

B.5.3 – Tableau récapitulatif des déversements au milieu par le système de collecte

Répartition des déversements	Déversements de temps sec				Déversements de temps de pluie			
	Nbre jours	Volume (m3)	MES (kg)	DCO (kg)	Nbre jours	Volume (m³)	MES (kg)	DCO (kg)
Totaux								

B.6 – Synthèse du suivi métrologique du dispositif d'autosurveillance
--

B.7– Conclusion du bilan annuel sur le système de collecte

. Schéma Directeur d'Assainissement :

Le SDA sera lancé durant l'année 2026. La Collectivité devrait lancer les consultations au début du second trimestre.

. Inspections Télévisées :

Les ITV réalisées ont mis en avant les points suivants :

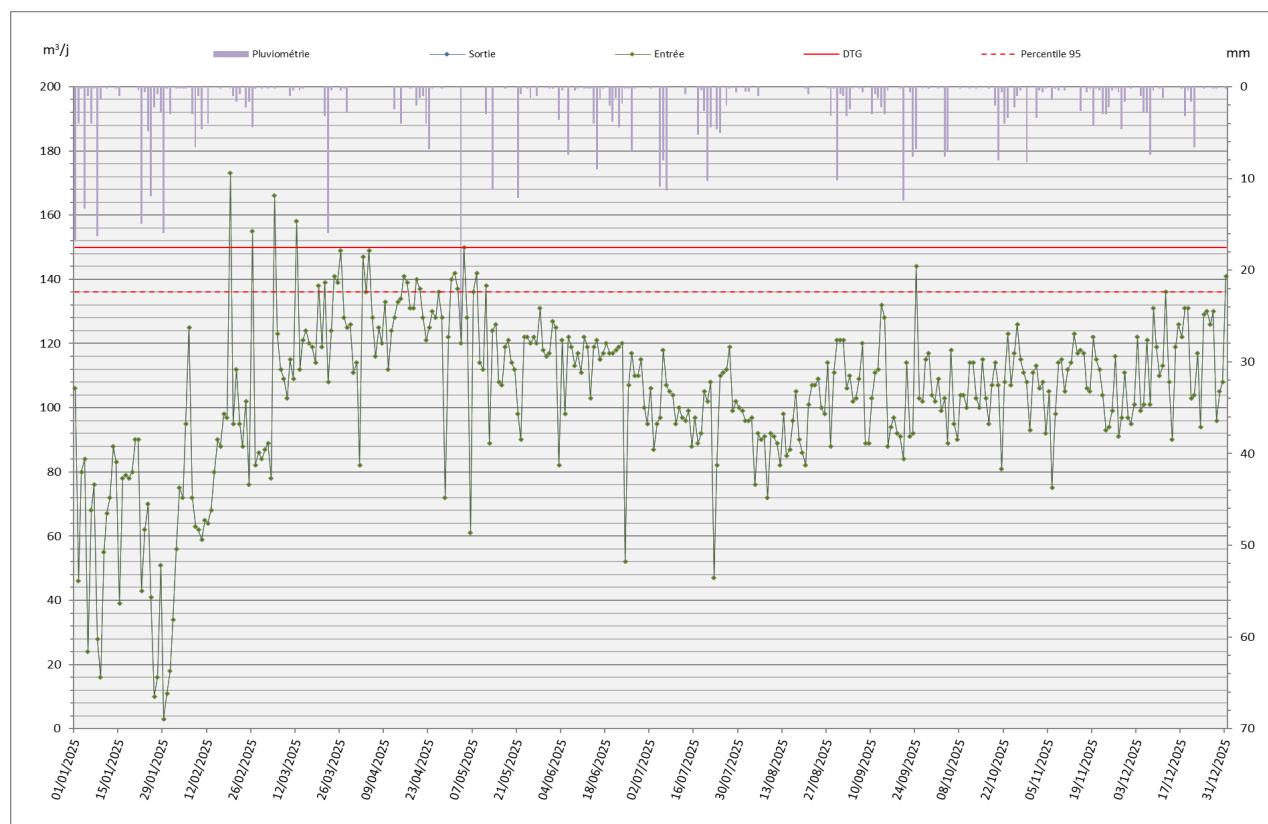
- . Raccordement par culotte 03h dépôt matériaux grossier dans canalisation raccorder,*
- . Fissure circonférentielle ouverte, suintement lente, pénétration d'eau,*
- . Anneau d'étanchéité pénétrant et rompu,*
- . Présence de racicules,*
- . Suintement/ pénétration d'eau lente - présence de concrétion,*
- . Dégradations de surfaces granulats manquants sans cause évidente,*
- . Anneau d'étanchéité pénétrant et rompu,*
- . Anneau d'étanchéité visiblement déplacé mais ne dépassant pas de la canalisation,*
- . Déboitement (longitudinal),*
- . Anneau d'étanchéité pénétrant et rompu,*
- . Dépôt de matériaux dur ou compacter épaisseur 50%. Anneau d'étanchéité visiblement déplacé mais ne dépassant pas de la canalisation*
- . Fissure longitudinale ouverte / présence de concrétions / anneau d'étanchéité déplacé mais ne dépassant pas de la canalisation,*
- . Anneau d'étanchéité pénétrant et rompu,*
- . Dépôt de matériaux dur - épaisseur de 15%,*
- . Anneau d'étanchéité visiblement déplacé mais ne dépassant pas de la canalisation,*
- . Dépôt de matériaux dur - épaisseur de 15%,*

LE SYSTEME DE TRAITEMENT

C.1 – Bilan sur les volumes d'eau

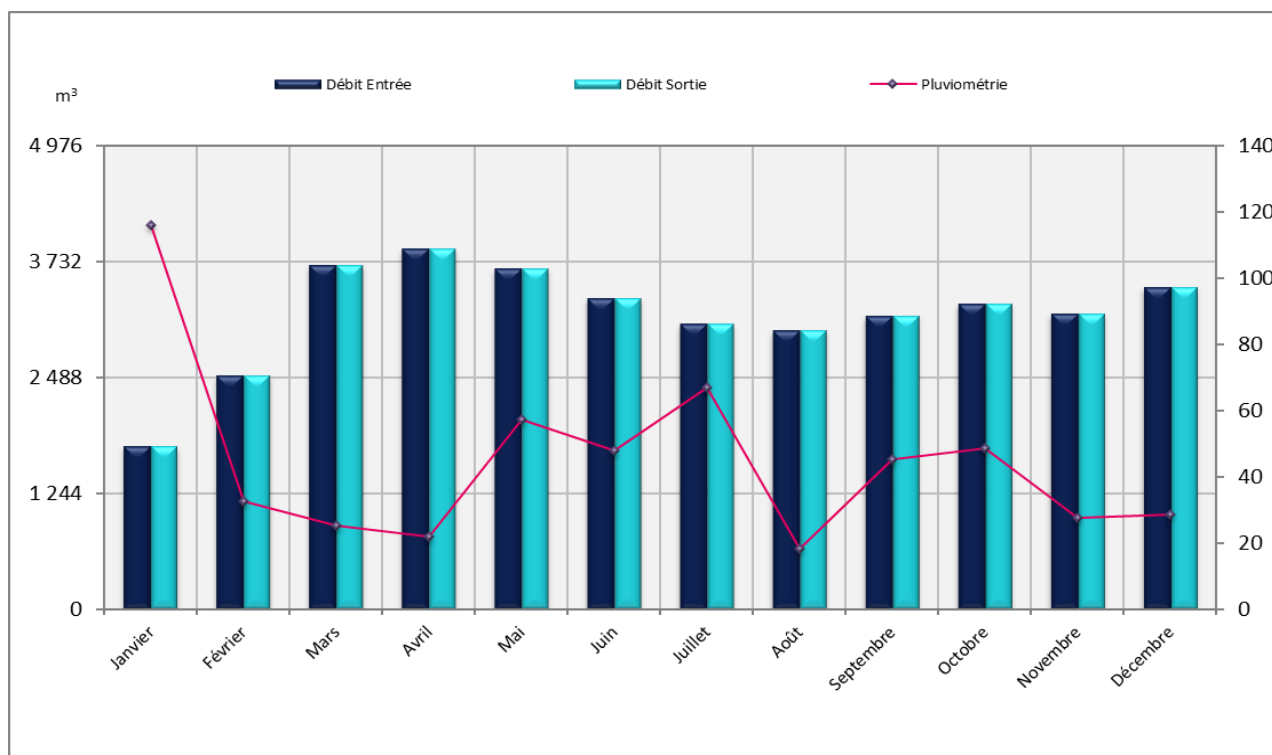
C.1.1 – Volume entrant dans le système de traitement

C.1.2 – Volumes entrant et sortant de la station de traitement des eaux usées



DTG : 150 m³/j
 Percentile 95 (Année 2025) : 136 m³/j

ANNEXES

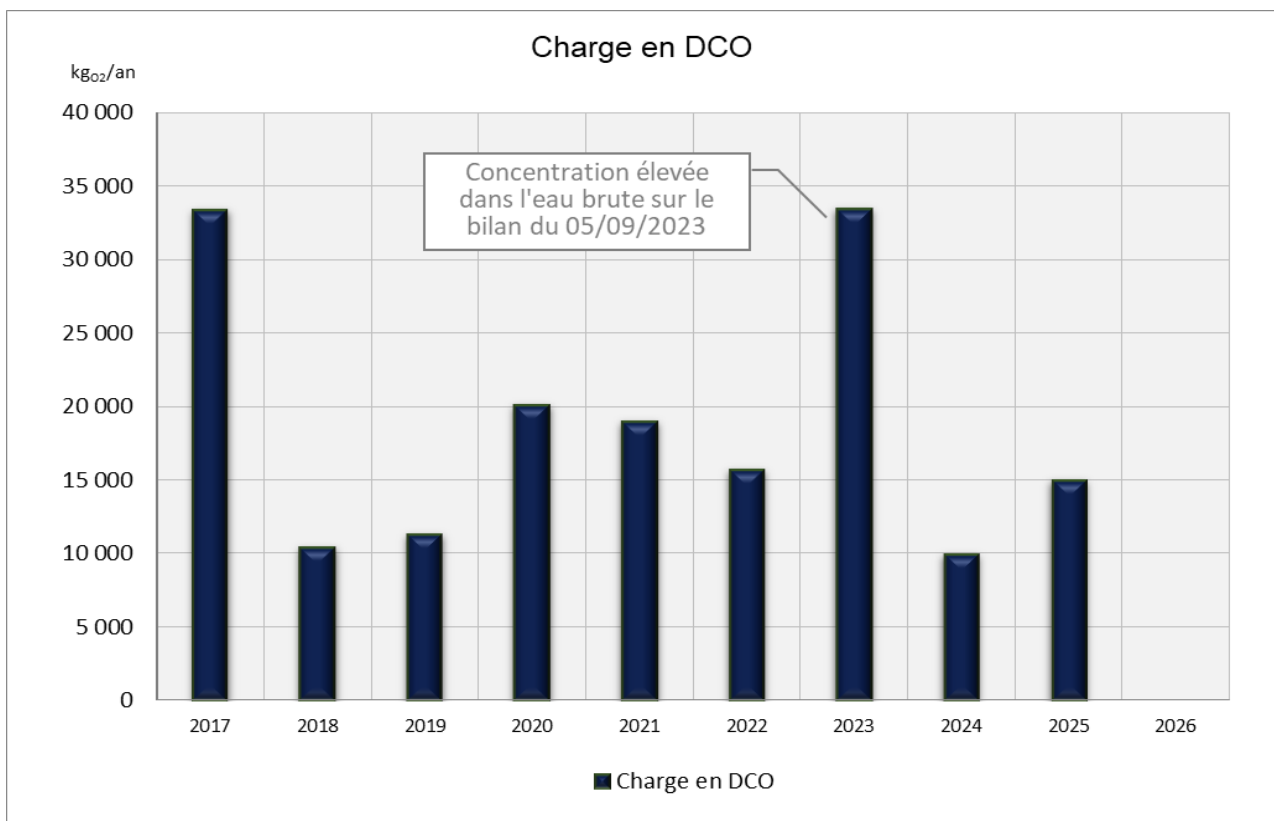
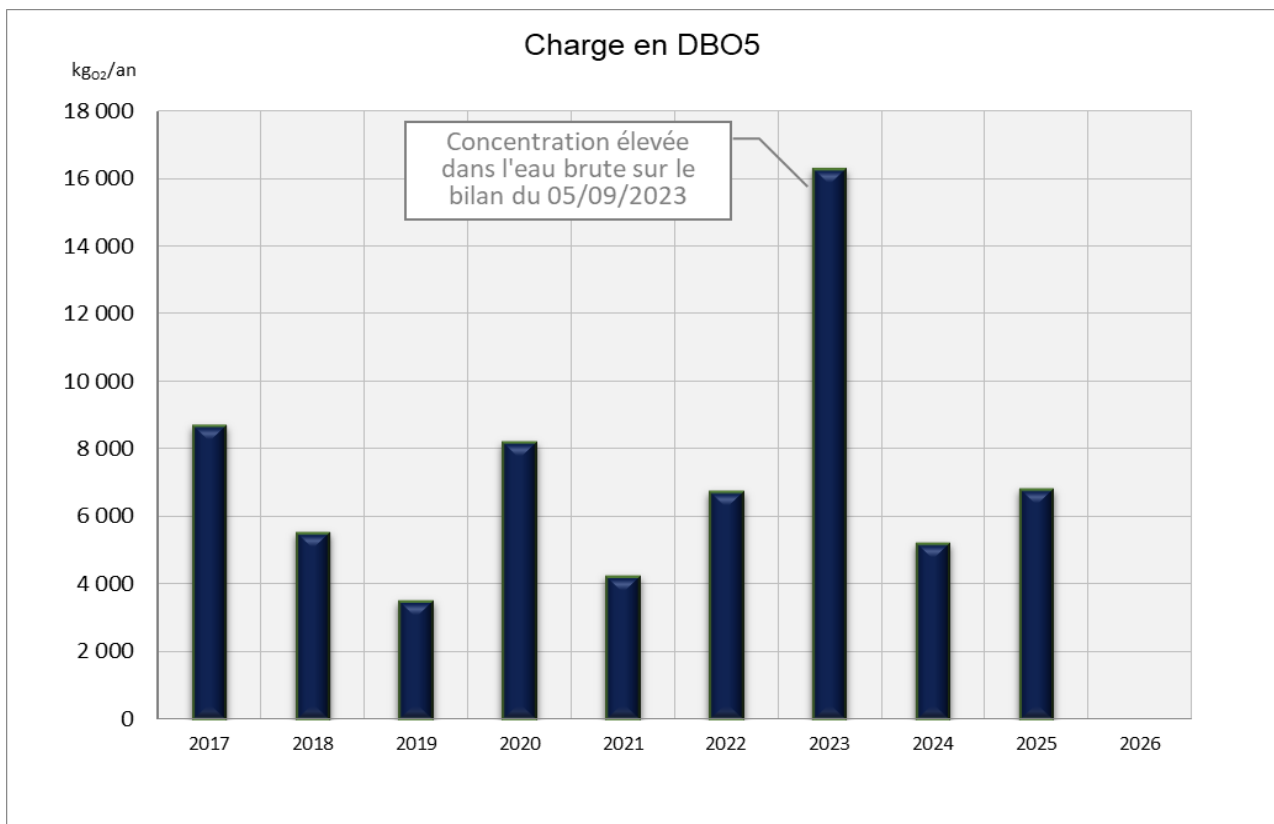


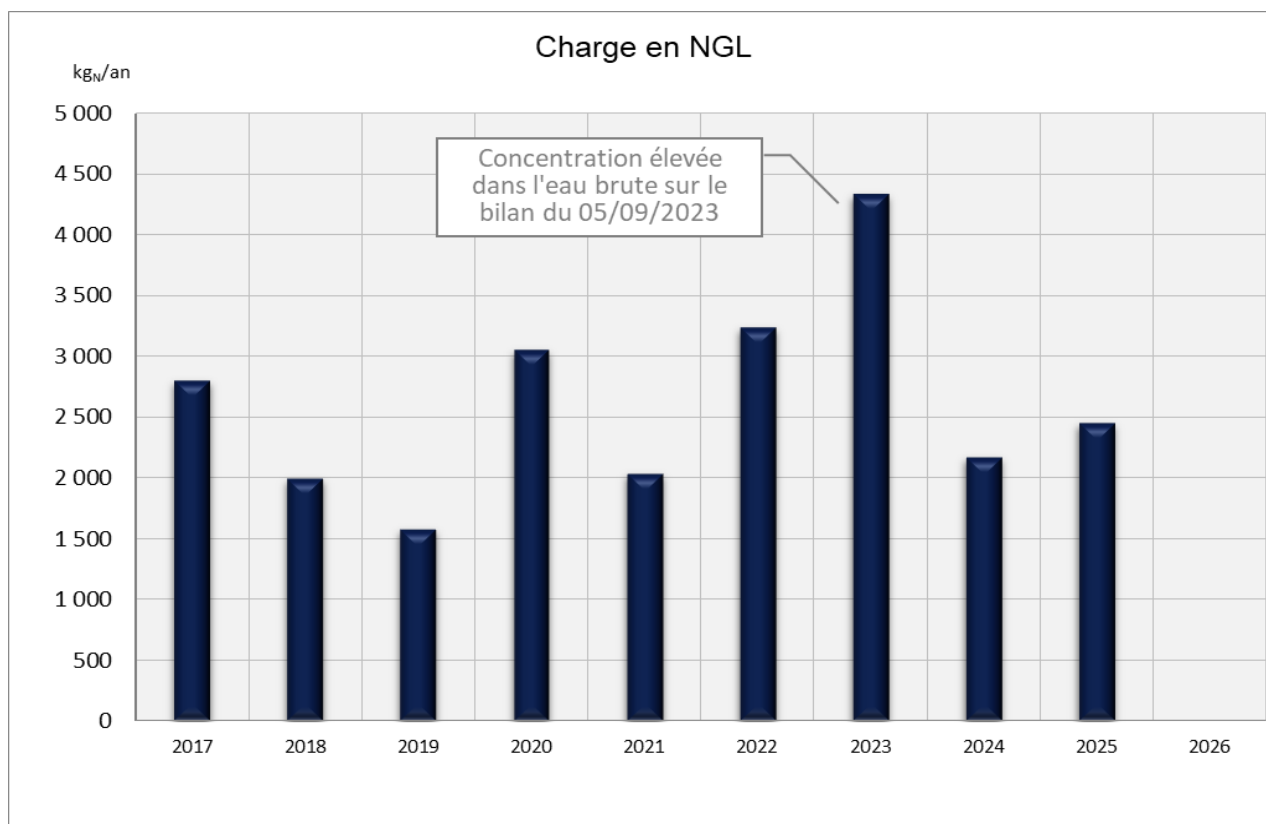
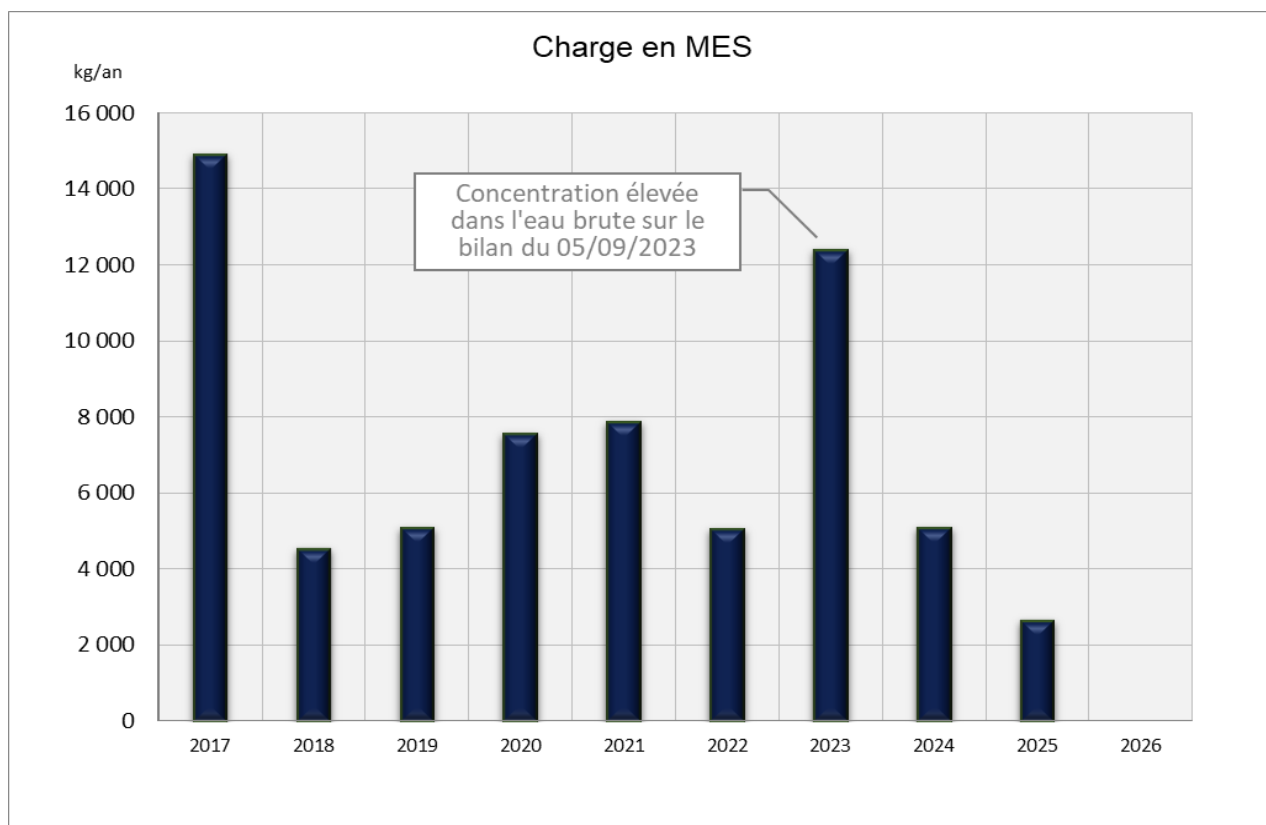
C.1.3 – Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant

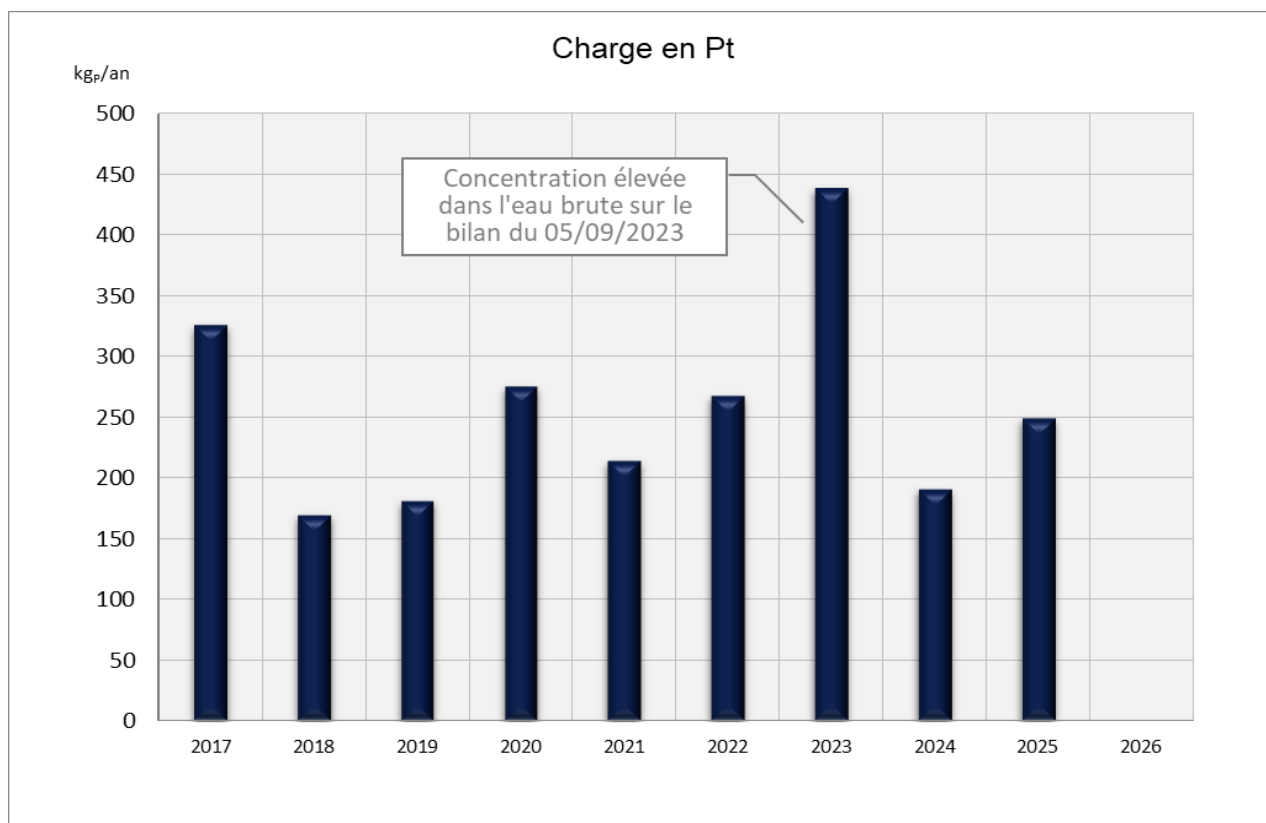


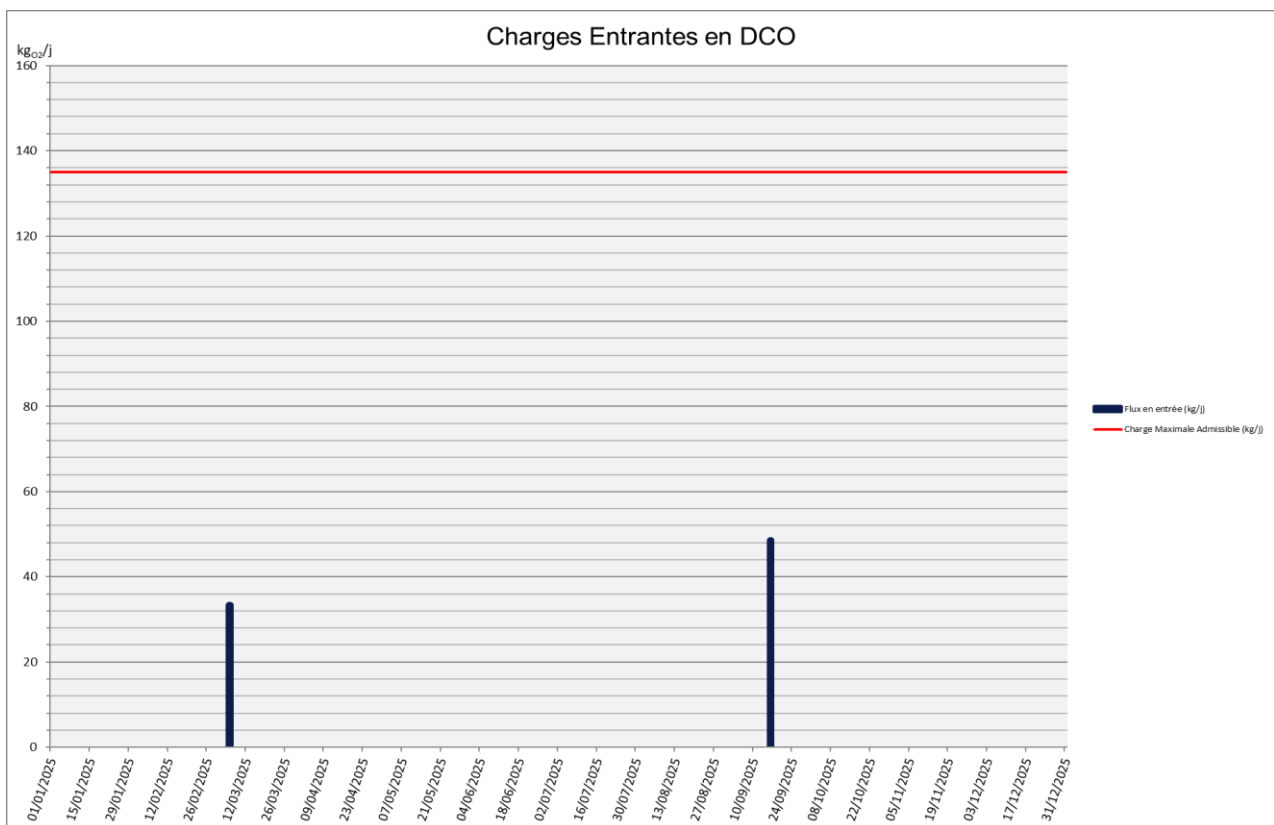
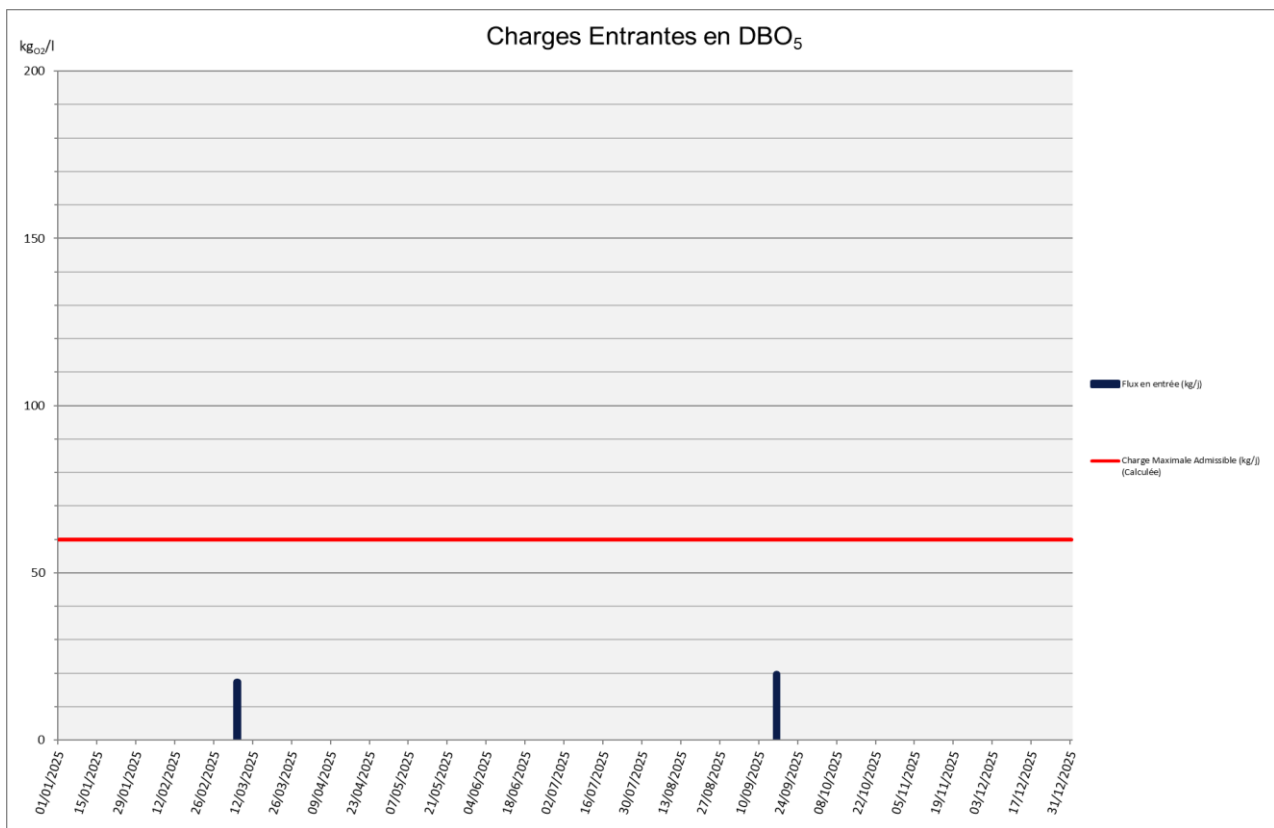
C.2 – Bilan sur la pollution traitée et rejetée

C.2.1 – Evolutions des charges entrantes totales annuelles :

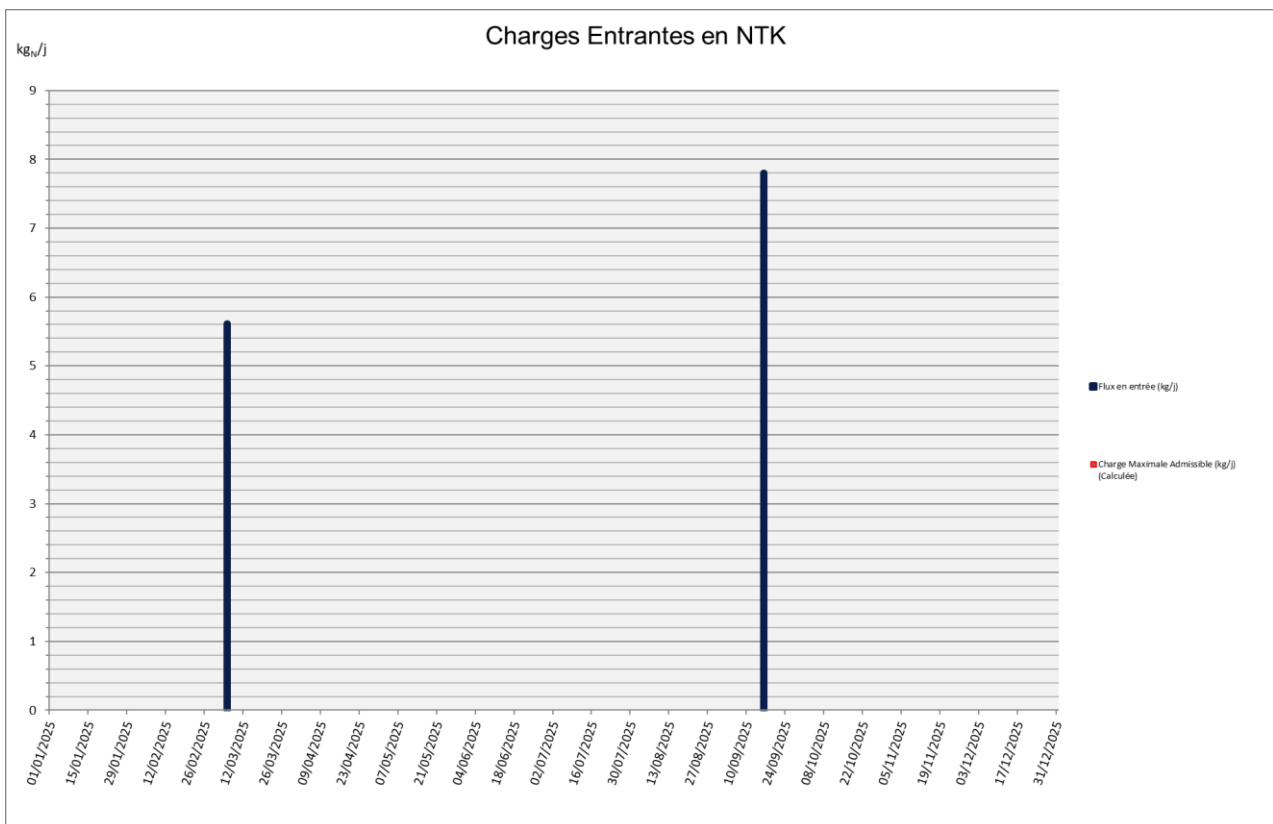
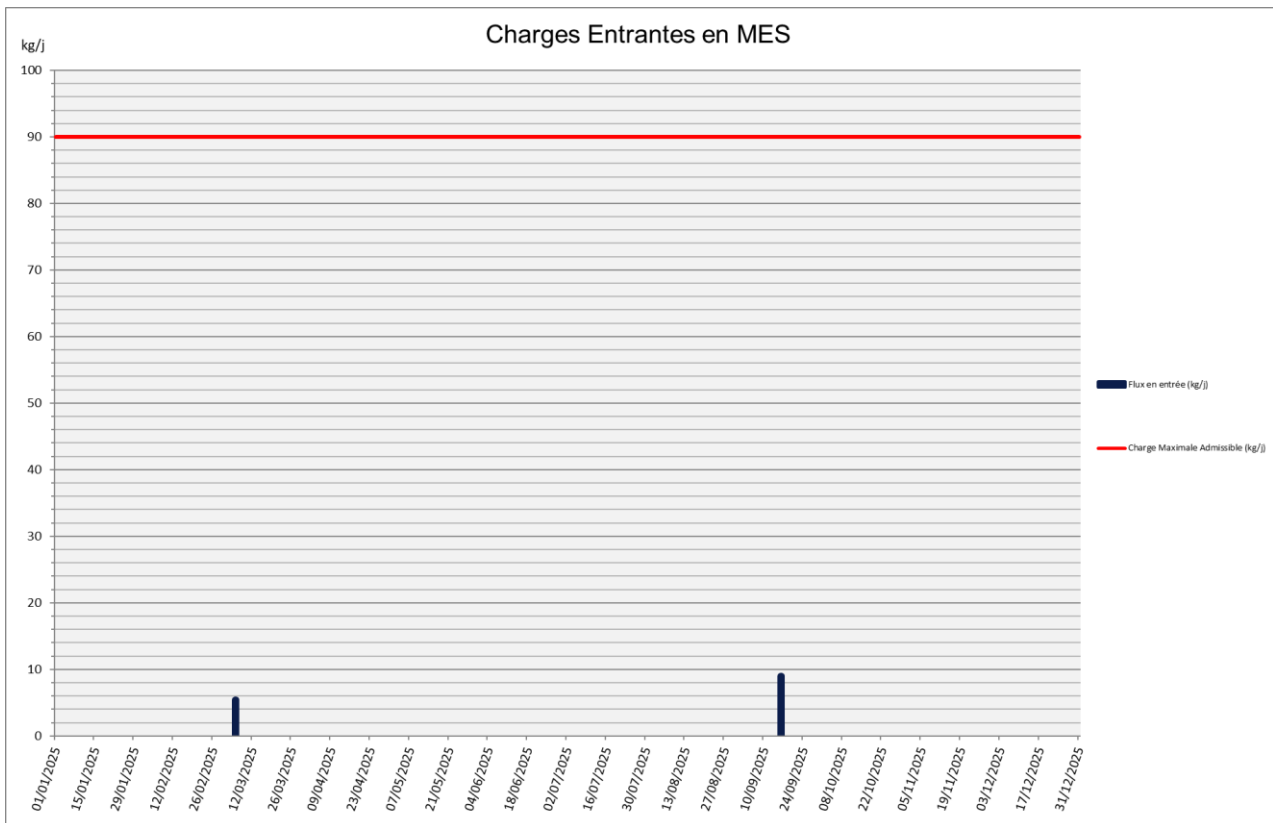




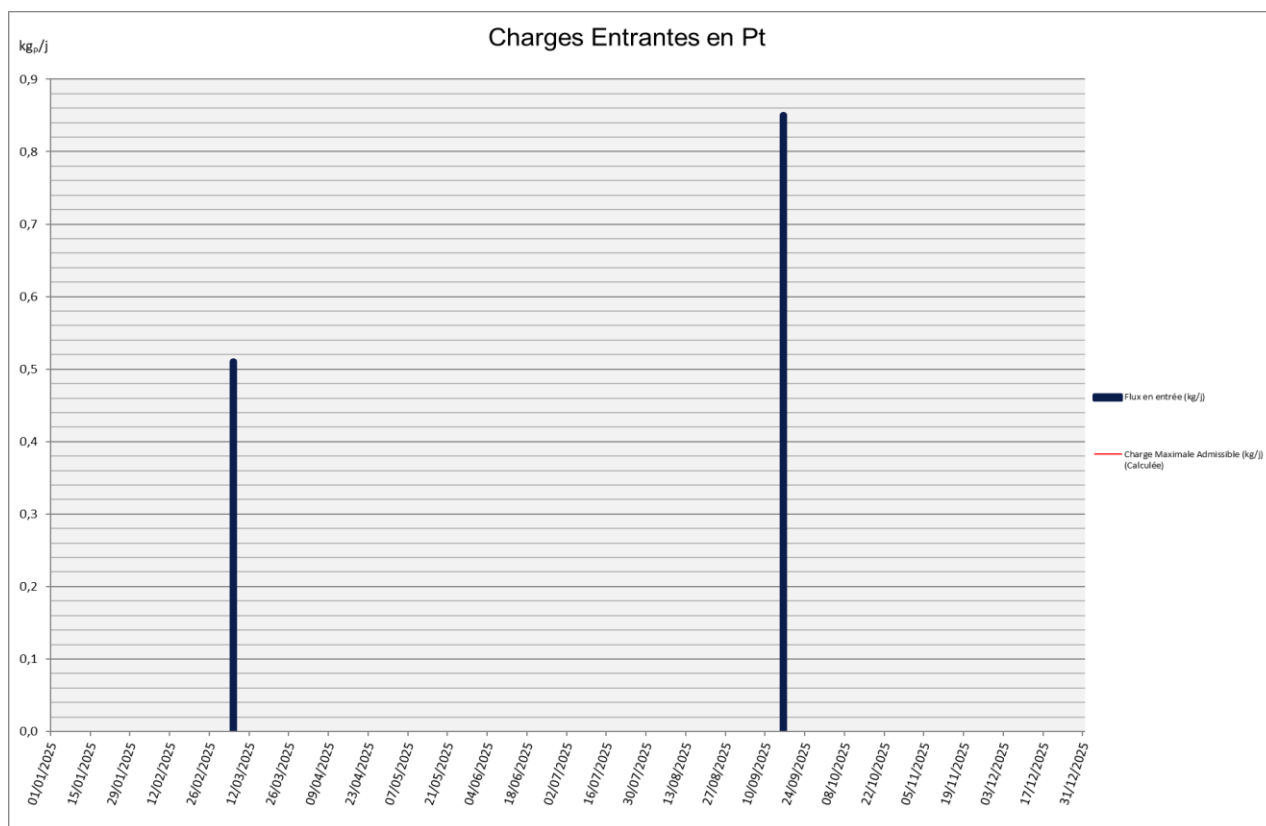
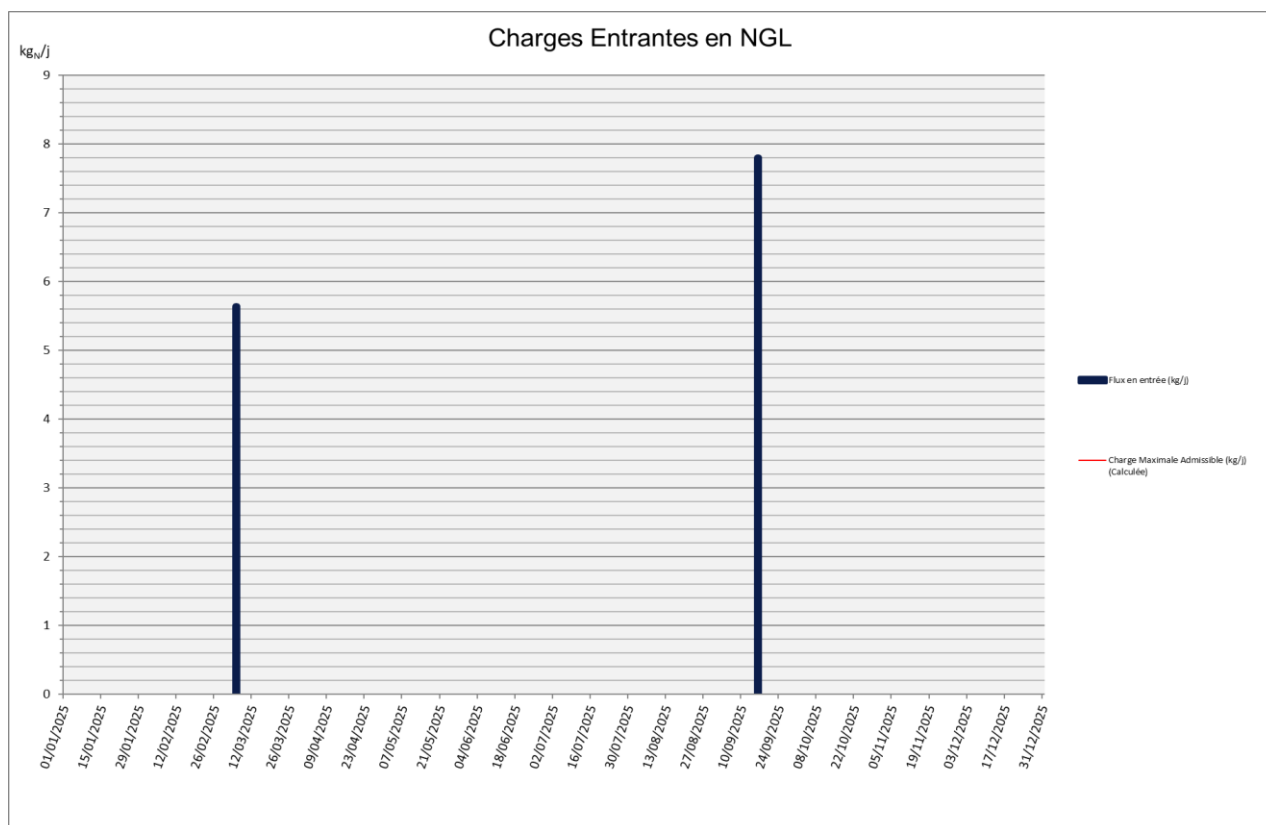


C.2.2 – La pollution entrant dans le système de traitement :

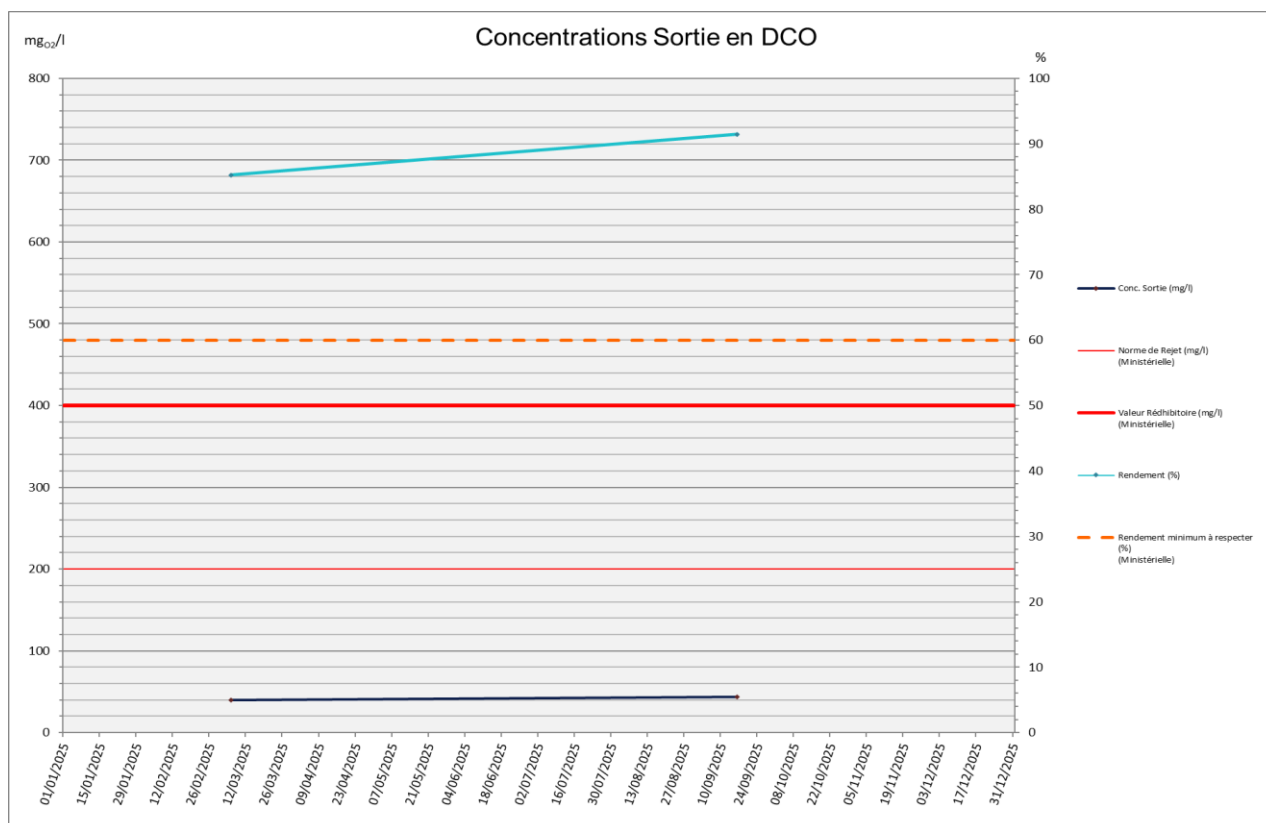
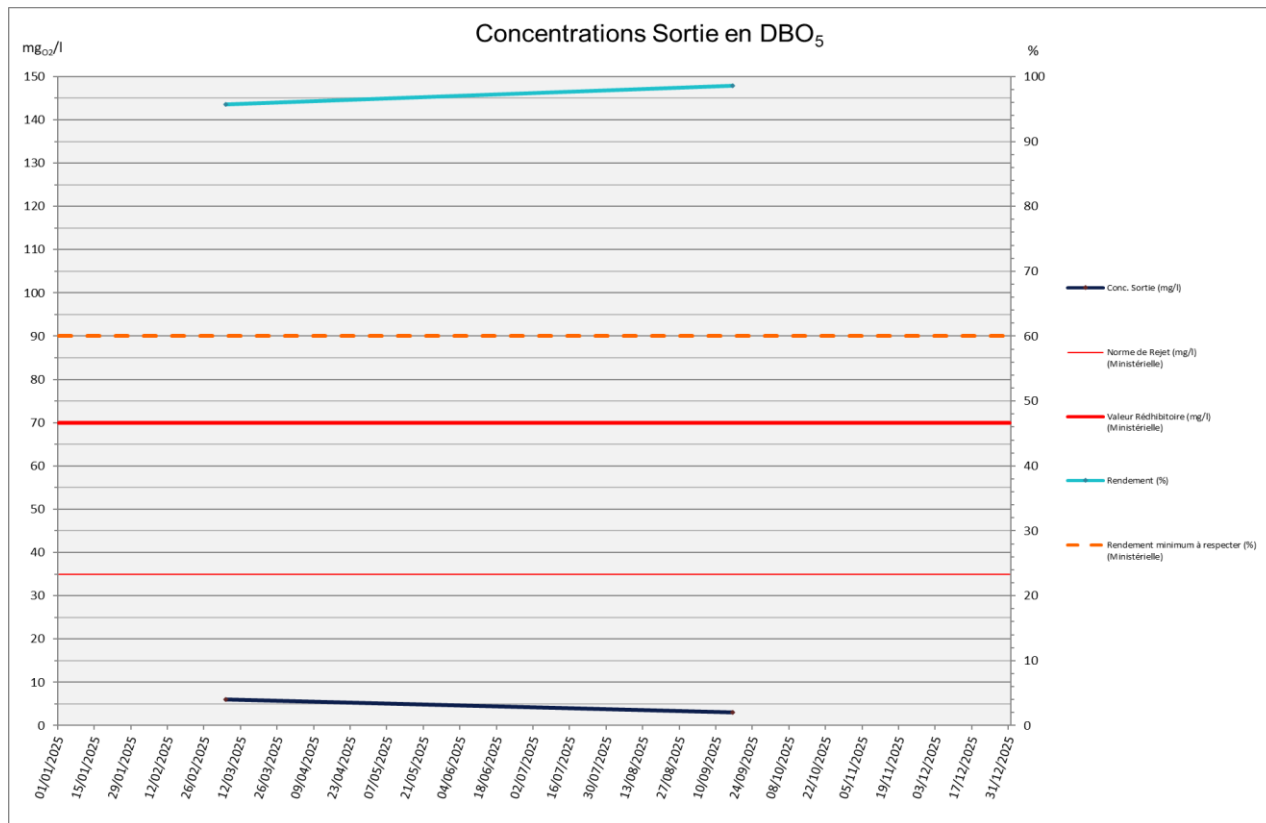
ANNEXES



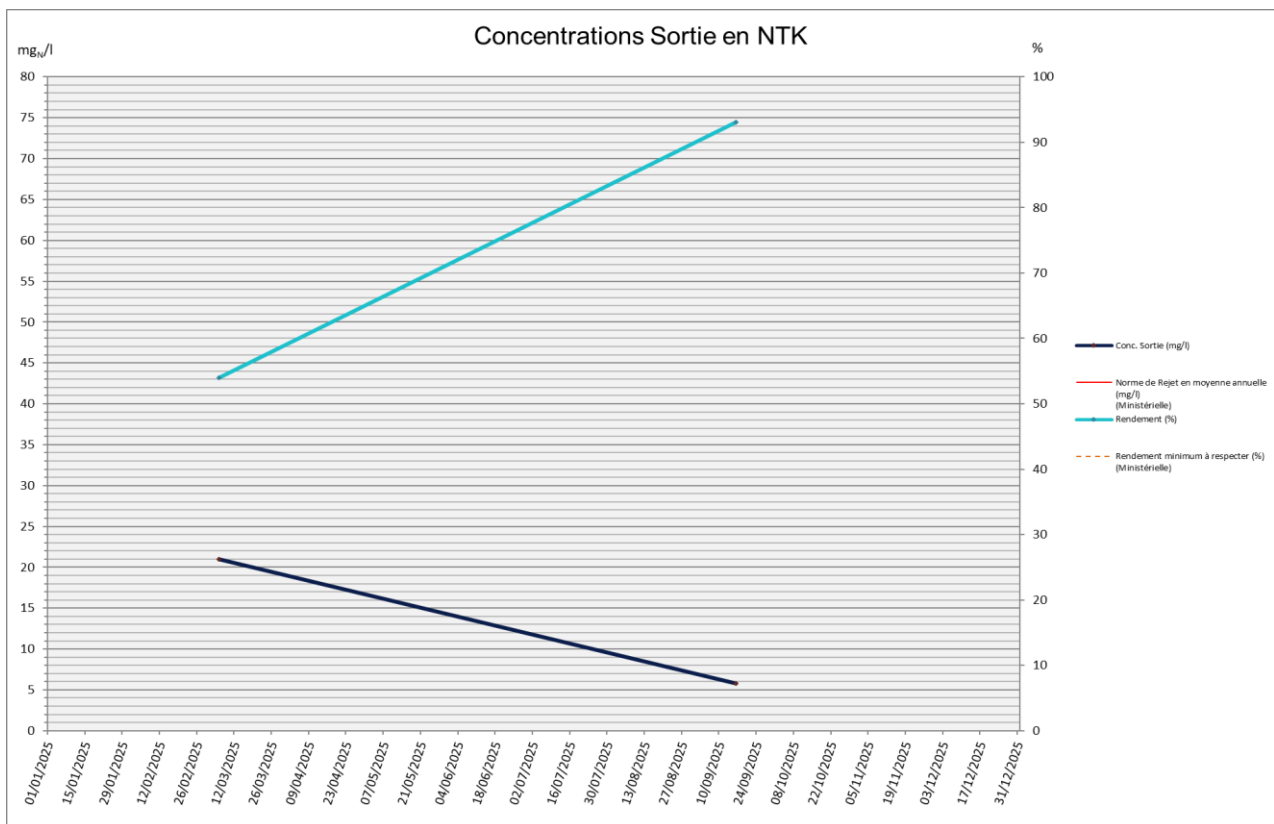
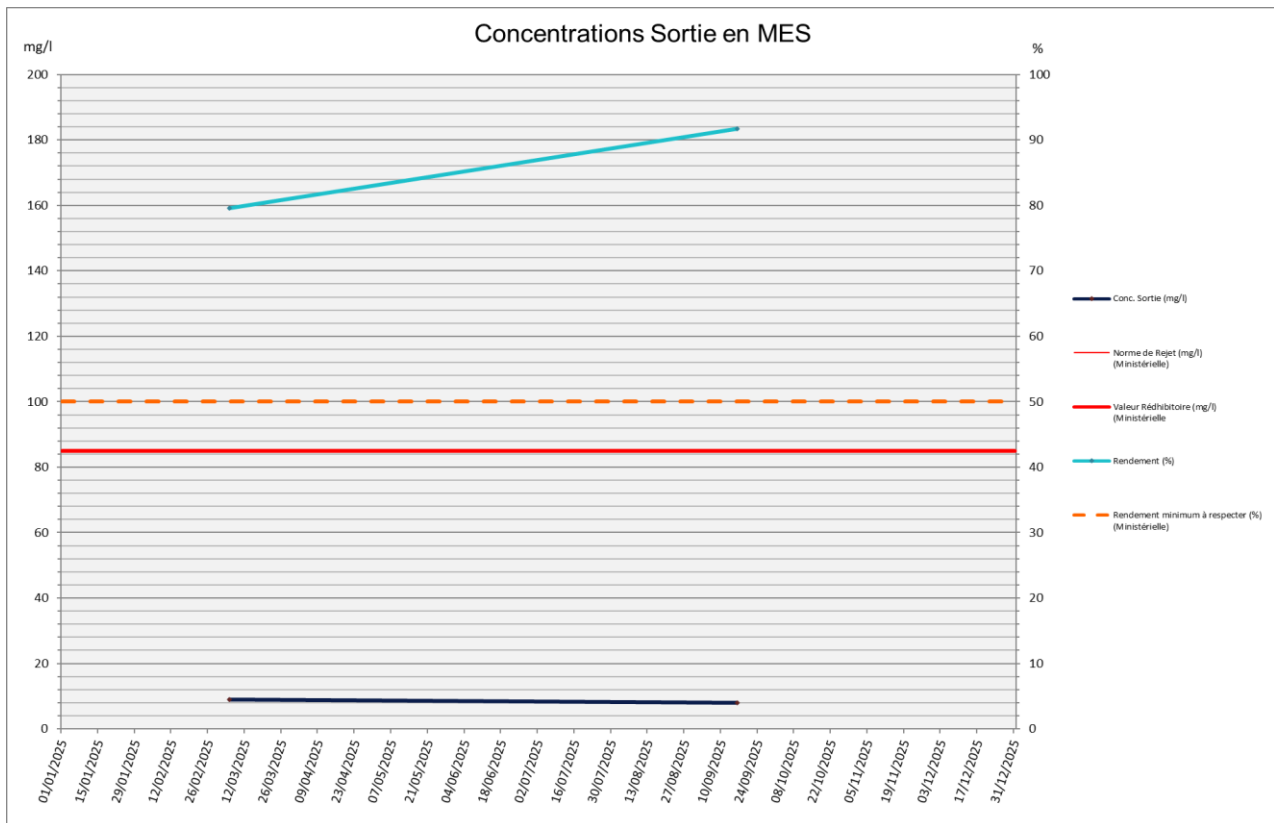
ANNEXES



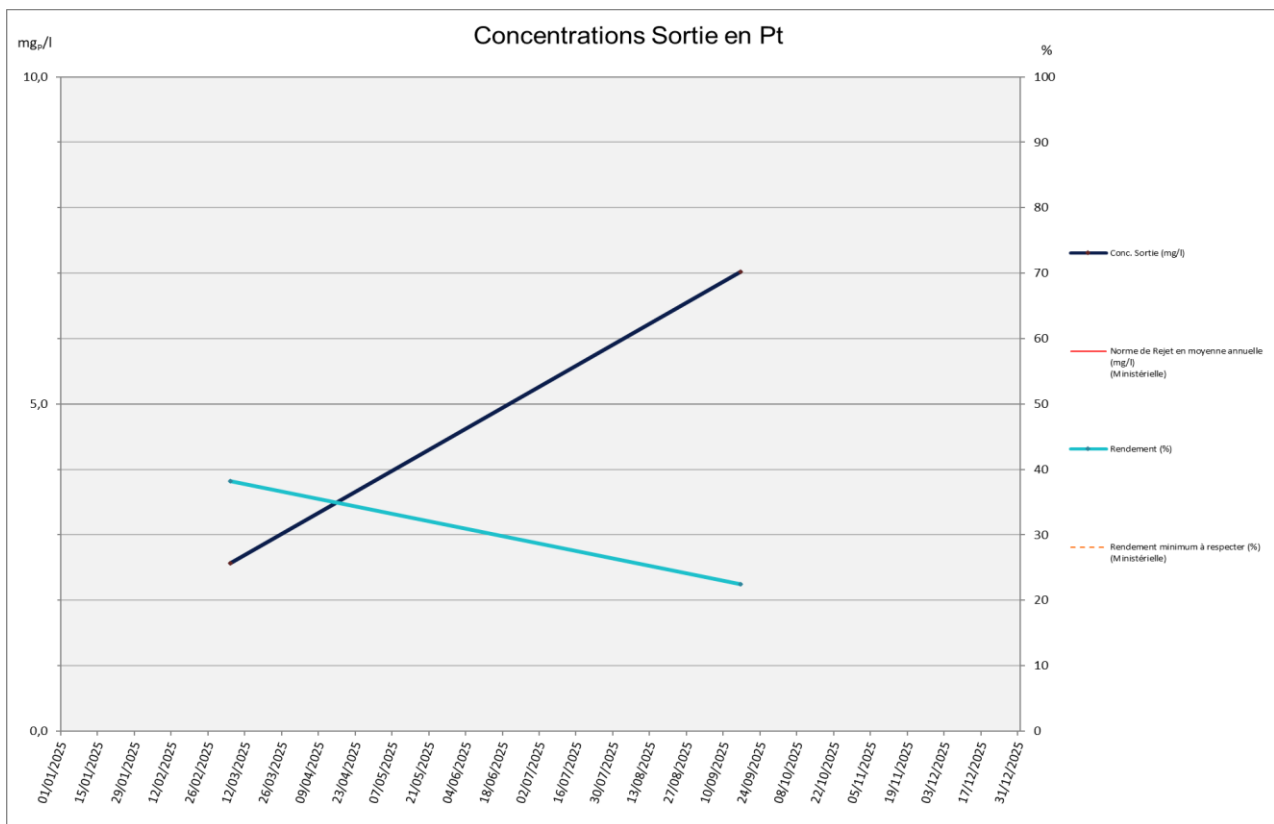
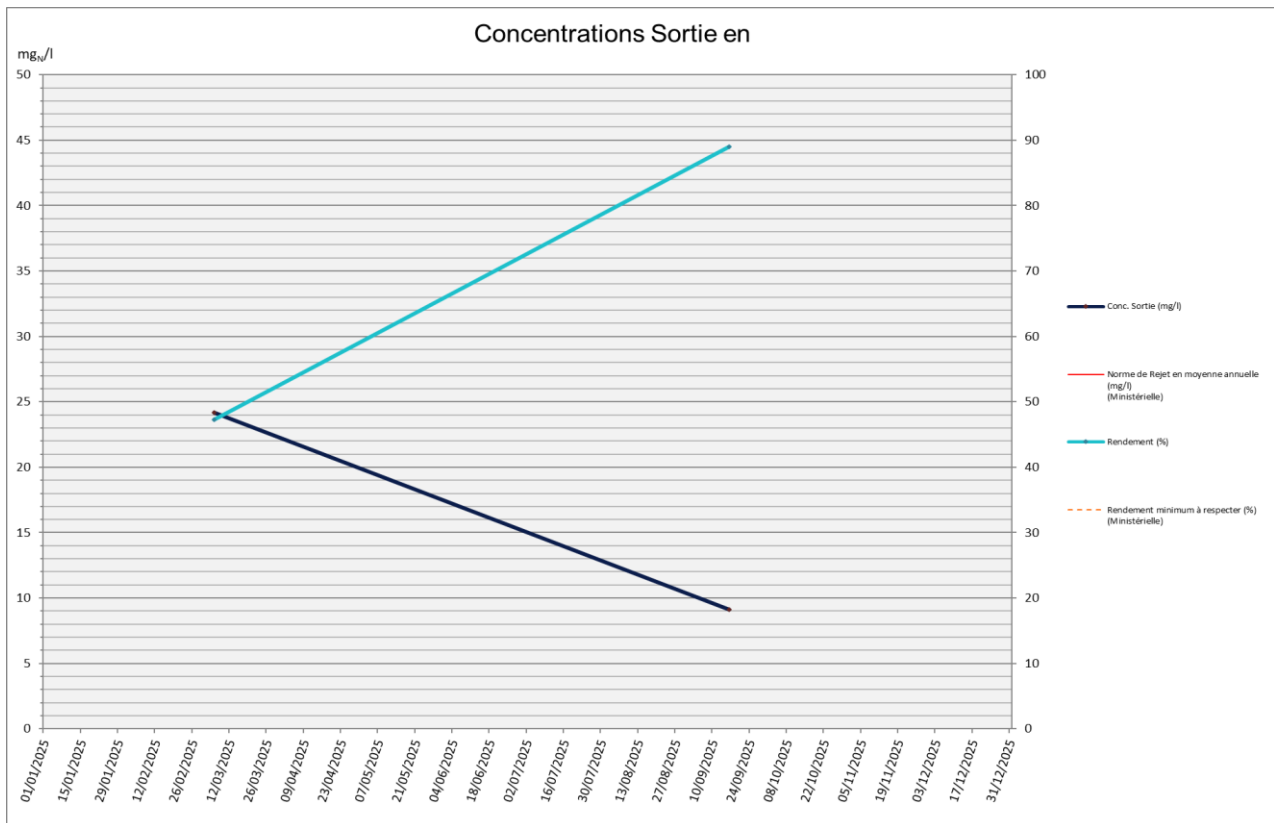
C.2.3 – La pollution déversée en tête de station :
C.2.4 – La pollution sortant du système de traitement
C.2.5 – Le calcul des rendements :



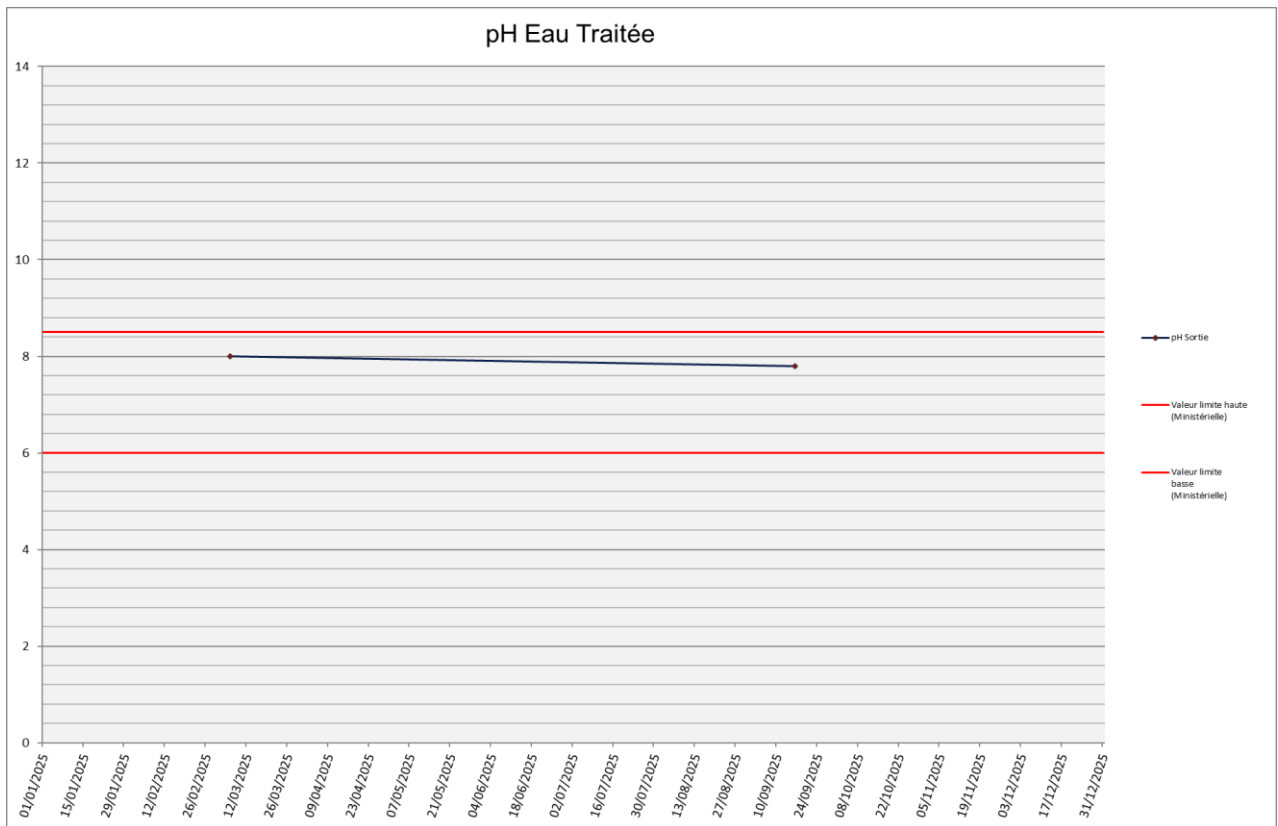
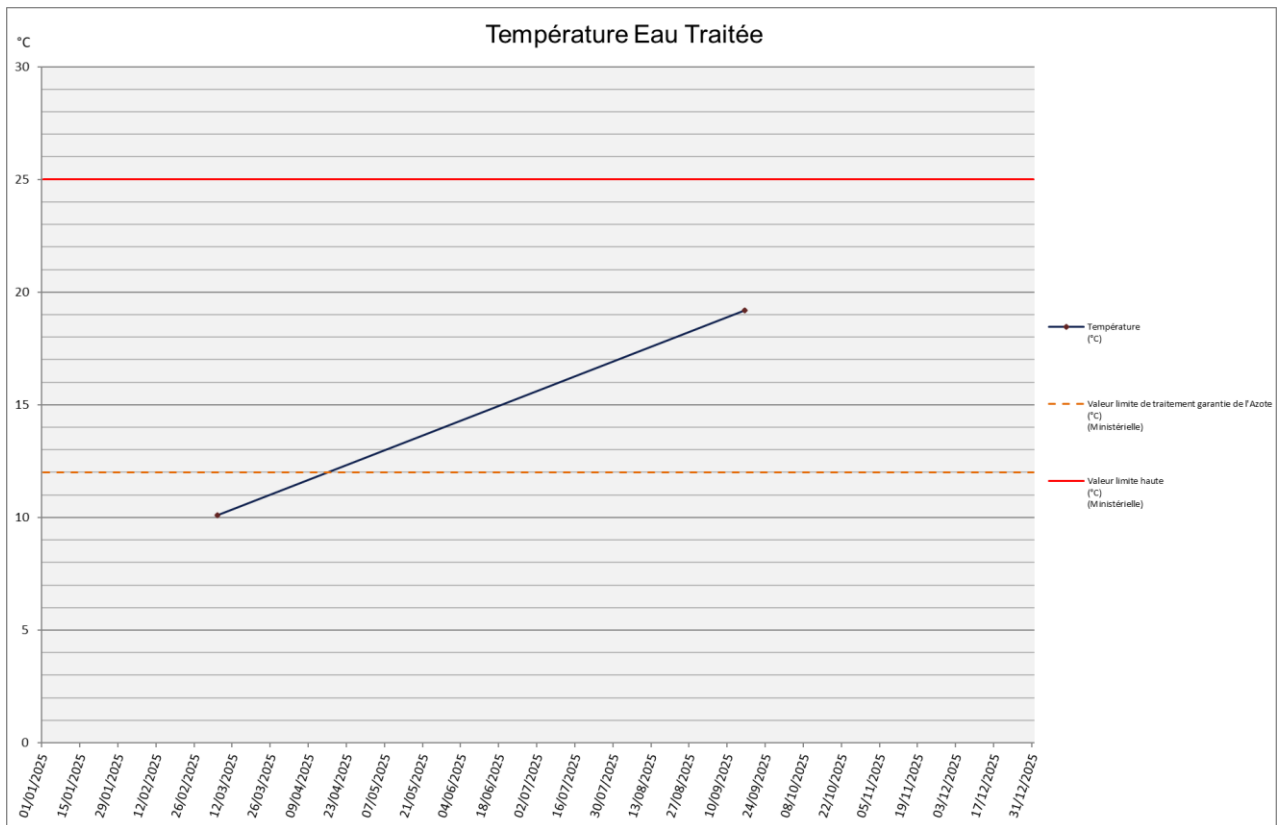
ANNEXES



ANNEXES



ANNEXES



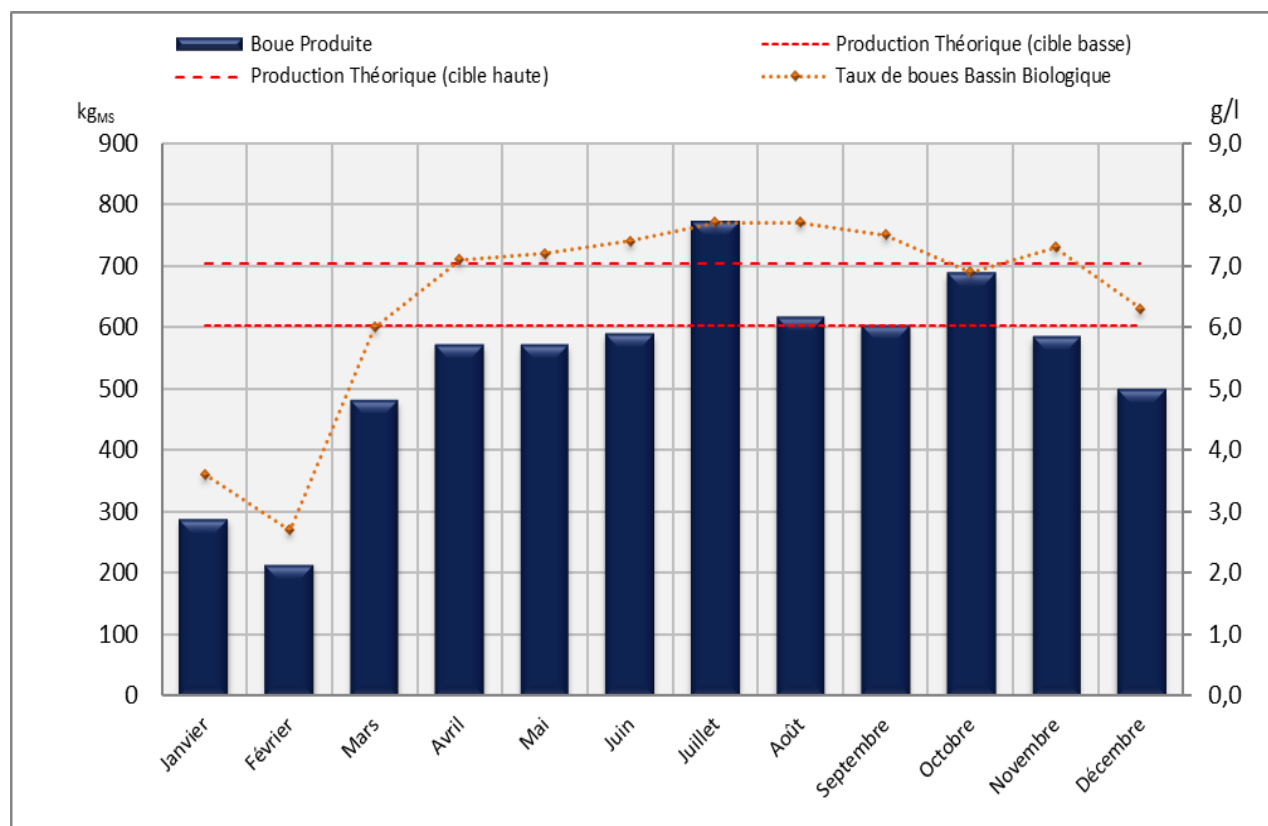
C.3 – Bilan sur les boues, les autres sous-produits et les apports extérieurs

C.3.1 – Les boues :

- Quantités annuelles de boues produites, apportées et évacuées au cours de l'année :

Boues			Quantité annuelle brute	Quantité annuelle de matière sèche (tonnes de MS)
Boues produites (point A6)				6,475 t _{MS}
Boues apportées (point S5)	Origine			
	-	-	-	-
	-	-	-	-
	Total		-	-
Boues évacuées (points S6 et S17)			68,00 t	2,18 t _{MS}

- Répartition de la quantité annuelles de boues produites et son évolution (point A6) :



ANNEXES

- Destinations des boues évacuées au cours de l'année, en tonnes de matière sèche :

Destinations (liste SANDRE)	Tonnes de MS	% MS totale	Observations
Épandage agricole	-	-	-
Usine d'incinération	-	-	-
Décharge	-	-	-
Valorisation industrielle	-	-	-
Compostage « Produit »	-	-	-
Compostage « Déchet »	-	-	-
Station de traitement des eaux usées	<i>2,18 t_{MS}</i>	<i>100%</i>	<i>STEU de Boissy-sans-Avoir</i>
Transit	-	-	-
Centre de séchage (hors STEU)	-	-	-
Unité de traitement de sous-produits (hors STEU)	-	-	-
Unité de méthanisation (hors STEU)	-	-	-

C.3.2 – Les autres sous-produits :

- Quantités annuelles et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année :

Sous-produits évacués	Quantité annuelle brute	Destination(s) (Parmi la liste Sandre du tableau des boues) <i>En cas de destinations multiples, indiquer la répartition entre les destinations.</i>
Refus de dégrillage (S11)	<i>2 080 kg</i>	<i>Incinération (UVE MAINVILLIERS)</i>
Sables (S10)	-	-
Huiles / Graisses (S9)	-	-

• Quantités annuelles de sous-produits apportés au cours de l'année :

Sous-produits apportés	Quantité annuelle brute	Précisions : origine des apports, traitement éventuel ... etc.
Sables	-	-
Huiles / Graisses (S7)	-	-

C.3.2 – Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU :

• Quantités des apports extérieurs au cours de l'année et quantité de pollution correspondante :

Apports extérieurs	Quantité annuelle brute	Quantité de pollution (DBO5, DCO, <i>autres...</i>)	Précisions : origine des apports, traitement éventuel ... etc.
Matières de vidange (point S12)	-	-	-
Matières de curage (point S13)	-	-	-

C.4 – Bilan de la consommation d'énergie et de réactifs

C.4.1 – Quantités d'énergie consommée au cours de l'année :

Energie	Consommation (en kWh)
Electricité	32 459 kWh

C.4.2 – Quantités de réactifs consommés au cours de l'année :

Réactifs utilisés (en masse de matière commerciale ; préciser l'unité)	File(s) eau (point S14)	File(s) boue (point S15)
Sels de fer	-	-
Sels d'aluminium	-	-
Chaux	-	-
Polymères	-	-

C.4.3 – Eau potable consommée au cours de l'année :

Eau potable consommée (en m ³)	-
--	---

C.5 – Les faits marquants sur le système de traitement, y compris les faits relatifs à l'autosurveillance

C.5.1 – Liste des faits marquants sur le système de traitement :

N°	Date de début	Date de fin	Durée (jours)	Situation inhabituelle (oui/non)	Type et description de l'évènement (arrêt programmé, opération de maintenance, incident ...)	Impact sur le milieu et actions entreprises pour en limiter l'importance	S'il s'agit d'un incident, actions entreprises pour éviter de nouveaux incidents
1	19/02/2025	19/02/2025	1 j	Non	<u>Débit de pointe</u> : Dépassement du DTG et/ou PC95	-	-
2	26/02/2025	26/02/2025	1 j	Non	<u>Débit de pointe</u> : Dépassement du DTG et/ou PC95	-	-
3	05/03/2025	05/03/2025	1 j	Non	<u>Débit de pointe</u> : Dépassement du DTG et/ou PC95	-	-
4	12/03/2025	12/02/2025	1 j	Non	<u>Débit de pointe</u> : Dépassement du DTG et/ou PC95	-	-
5						-	-
6						-	-
7						-	-
8						-	-
9						-	-
10						-	-
11							
12						-	-

Rappel de l'évènement		Volumes et charges rejetés du fait de l'évènement (1)							Observations / Commentaires
N°	Type d'évènement	Volume (m³)	MES (kg)	DCO (kg)	DBO ₅ (kg)	NTK (kg)	NGL (kg)	PT (kg)	
Total									

Charges courantes / constantes = Charges totales relatives au cours de l'exercement (déversement en tête + les taxes + autres) - charges qui auraient été relatives si le

C.6 – Récapitulatif annuel du fonctionnement du système de traitement et évaluation de la conformité

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4), des by-pass (A5) et du déversoir en tête de station (A2).
- Pour le rendement, l'entrée est calculée à partir de l'entrée station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).

		MES		DCO		DBO ₅		NGL		NTK		N-NH ₄	N-NO ₂	N-NO ₃	PT	
Débit journalier de référence (m3/j)		136		Rendement (%)	Concentrati on sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentrati on sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentrati on sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentrati on sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentrati on sortie (mgN/l)	Concentrati on sortie (mgN/l)	Rendement (%)	Concentrati on sortie (mgP/l)
Charge brute de pollution organique (kg DBO ₅ /j)		19,83														
Ensemble des	Nombre réglementaire de mesures par an (1)	2**		2**		2**		2**		2**		2**	2**	2**	2**	
	Nombre de mesures réalisées	2		2		2		2		2		2	2	2	2	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées	85,61	8,50	88,36	42,00	97,16	4,50	68,13	16,66	73,51	13,38	10,88	1,21	2,07	30,33	4,80
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	2		2		2		2		2		2	2	2	2	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	85,61	8,50	88,36	42,00	97,16	4,50	68,13	16,66	73,51	13,38	10,88	1,21	2,07	30,33	4,80
	Valeur rédhibitoire (1)		85**		400**		70**									
	Nombre de résultats non conformes à la valeur rédhibitoire	0		0		0										
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière	50**	-	60**	200	60**	35									
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)	0**		0**		0**										
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)	0		0		0										
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle															
Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		O		O		O										
Conformité global selon l'exploitant (O/N) :		O														

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 22 juin 2007. (2) : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation (*), dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.

(*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'article 15 de l'arrêté du 22/06/2007.

** Données issues de l'arrêté Ministériel du 21 Juillet 2015

C.7 – Synthèse du suivi métrologique du dispositif d'autosurveillance

C.7.1 - Récapitulatif des opérations de maintenance et de vérification réalisées sur le dispositif d'autosurveillance :

C7.1.1 - Planning prévisionnel de vérifications des équipements de mesure et matériel de laboratoire :

C.7.2 - Résultats des opérations de vérification réalisées sur le dispositif d'autosurveillance :

C.7.2.1 - Suivi des vérifications internes des équipements de mesure :

C.7.2.1.2 - STEU ORVILLIERS :

C.7.2.1.2.2 - Prétraitements :

a. Préleveur Eaux Brutes :

FICHE DE SUIVI ET ALONNAGE - VERIFICATION

COMMUNE	OUVRAGE	EQUIPEMENT	TYPE D'EQUIPEMENT
Seigneur Ch. Assit / AQUALTER	STEU	PRELEVEURS	MOBILES



2025

Préleveurs

DATE	tempo accélération (s 0,5 m/s²)			tempo accélération (s 0,5 m/s²)			Calcul de vitesse (0,5 m/s²)			écart volumes (500 m³)			Volume moyen (m³)	Fidélité (± 200 m³)	Exactitude (± 200 m³)				
	t _{max}	t _{max}	t _{max}	V1 (m³)	V2 (m³)	V3 (m³)	t _{max}	t _{max}	t _{max}	V1	V2	V3			V1	V2	V3		
14/02/2025 M.A	Parasque 1 (modèle n° 33 065)			5,5	60	60	11,00	11,00	11,00	0,97	0,95	0,95	0,00	1,67	1,67	1,67	1,00	0,98	1,02
	Parasque 2 (modèle n° 33 065)			5,5	60	60	11,00	11,00	11,00	0,94	0,94	0,94	0,00	1,67	1,67	1,67	0,98	1,02	1,00
	Parasque 3 (modèle n° 33 065)			5,5	60	60	11,00	11,00	11,00	0,94	0,94	0,94	0,00	1,67	1,67	1,67	0,98	1,02	1,00
	Parasque 4 (modèle n° 33 065)			5,5	60	60	11,00	11,00	11,00	0,94	0,94	0,94	0,00	1,67	1,67	1,67	0,98	1,02	1,00
08/04/2025 M.A	Parasque 1 (modèle n° 33 065)			5,5	60	60	11,00	11,00	11,00	0,98	0,98	0,98	0,00	1,67	1,67	1,67	0,98	1,02	1,00
	Parasque 2 (modèle n° 33 065)			5,5	60	60	11,00	11,00	11,00	0,98	0,98	0,98	0,00	1,67	1,67	1,67	0,98	1,02	1,00
	Parasque 3 (modèle n° 33 065)			5,5	60	60	11,00	11,00	11,00	0,98	0,98	0,98	0,00	1,67	1,67	1,67	0,98	1,02	1,00
	Parasque 4 (modèle n° 33 065)			5,5	60	60	11,00	11,00	11,00	0,98	0,98	0,98	0,00	1,67	1,67	1,67	0,98	1,02	1,00
11/07/23 M.A 20/09/2025 M.A	Parasque 1 (modèle n° 33 065)			5,5	60	60	11,00	11,00	11,00	0,94	0,94	0,94	0,00	1,67	1,67	1,67	1,00	0,98	1,02
	Parasque 2 (modèle n° 33 065)			5,5	60	60	11,00	11,00	11,00	0,94	0,94	0,94	0,00	1,67	1,67	1,67	1,00	0,98	1,02
	Parasque 3 (modèle n° 33 065)			5,5	60	60	11,00	11,00	11,00	0,94	0,94	0,94	0,00	1,67	1,67	1,67	1,00	0,98	1,02
	Parasque 4 (modèle n° 33 065)			5,5	60	60	11,00	11,00	11,00	0,94	0,94	0,94	0,00	1,67	1,67	1,67	1,00	0,98	1,02
11/07/23 M.A	Parasque 1 (modèle n° 33 065)			5,5	60	60	11,00	11,00	11,00	0,94	0,94	0,94	0,00	1,67	1,67	1,67	1,00	0,98	1,02
	Parasque 2 (modèle n° 33 065)			5,5	60	60	11,00	11,00	11,00	0,94	0,94	0,94	0,00	1,67	1,67	1,67	1,00	0,98	1,02
	Parasque 3 (modèle n° 33 065)			5,5	60	60	11,00	11,00	11,00	0,94	0,94	0,94	0,00	1,67	1,67	1,67	1,00	0,98	1,02
	Parasque 4 (modèle n° 33 065)			5,5	60	60	11,00	11,00	11,00	0,94	0,94	0,94	0,00	1,67	1,67	1,67	1,00	0,98	1,02
26/10/2025 M.A	Parasque 1 (modèle n° 33 065)			5,5	60	60	11,00	11,00	11,00	0,95	0,97	0,95	0,00	1,67	1,67	1,67	1,00	0,98	1,02
	Parasque 2 (modèle n° 33 065)			5,5	60	60	11,00	11,00	11,00	0,95	0,95	0,95	0,00	1,67	1,67	1,67	1,00	0,98	1,02
	Parasque 3 (modèle n° 33 065)			5,5	60	60	11,00	11,00	11,00	0,95	0,95	0,95	0,00	1,67	1,67	1,67	1,00	0,98	1,02
	Parasque 4 (modèle n° 33 065)			5,5	60	60	11,00	11,00	11,00	0,95	0,95	0,95	0,00	1,67	1,67	1,67	1,00	0,98	1,02
11/07/23 M.A	Parasque 1 (modèle n° 33 065)			5,5	60	60	11,00	11,00	11,00	0,94	0,94	0,94	0,00	1,67	1,67	1,67	1,00	0,98	1,02
	Parasque 2 (modèle n° 33 065)			5,5	60	60	11,00	11,00	11,00	0,94	0,94	0,94	0,00	1,67	1,67	1,67	1,00	0,98	1,02
	Parasque 3 (modèle n° 33 065)			5,5	60	60	11,00	11,00	11,00	0,94	0,94	0,94	0,00	1,67	1,67	1,67	1,00	0,98	1,02
	Parasque 4 (modèle n° 33 065)			5,5	60	60	11,00	11,00	11,00	0,94	0,94	0,94	0,00	1,67	1,67	1,67	1,00	0,98	1,02

Remarque : capacité d'une valeur à être exacte en comparaison à la valeur attendue

Avec :
V1 : Volume d'essai
V2 : Volume d'essai
V3 : Volume d'essai
Vmo : Volume moyen des volumes obtenus pour la série de tests

Source : Fiches Techniques AEN - L'annuaire de l'assainissement - Version 4 - Janvier 2025

C.7.2.1.2.3 - Comptage sortie :

a. Préleveur Eau Epurée :

C.8 – Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement

. Autosurveillance :

- Analytique STEU :

Sur l'année 2025, le système de traitement est conforme à l'Arrêté Préfectoral.

- Suivi des équipements de mesure (métrologie) :

La totalité des contrôles métrologiques ont pu être réalisés conformément au planning initial et à la réglementation.

. Réactif : Néant

. Boues :

La production de boues n'a pas été conforme aux attentes théoriques*.

Le déficit de production est de l'ordre de 17% (Cible basse : 10,50% / Cible haute : 23,29%).

Malgré cela, nous avons pu maintenir un taux de boues à une moyenne de 6,5g_{MS}/l.

*Données permettant d'établir ce suivi :

CBPO	330,37	EH
Production Théorique (cible basse)	60	g _{MS} /EH/j
Production Théorique (cible haute)	70	g _{MS} /EH/j
Production cible basse	19,82	kg _{MS} /j
Production cible haute	23,13	kg _{MS} /j
Production cible basse	603	kg _{MS} /mois
Production cible haute	703	kg _{MS} /mois
Ecart Prod. Réelle / Théorique (cible basse)	-10,50%	
Ecart Prod. Réelle / Théorique (cible haute)	-23,29%	

Nota :

ANNEXES

. Pour les STEU d'une capacité > 2 000EH, les Services de l'Etat prennent en compte le Percentile 95 pour un éventuel déclassement d'un bilan.

. Pour les STEU d'une capacité < 2 000EH, les Services de l'Etat prennent en compte le DTG pour un éventuel déclassement d'un bilan.